EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 3, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met with videoconference this day at 9:30 a.m. [ET] for consideration of the case of privilege concerning the leak of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying; and, pursuant to rule 12-7(2)(a), for consideration of possible amendments to the Rules.

Senator Peter Harder (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I wish to welcome senators as well as viewers across the country who are watching us, undoubtedly, on sencanada.ca. My name is Peter Harder, and I am the Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. I would like to have my colleagues introduce themselves.

Senator Batters: Senator Denise Batters, from Saskatchewan, deputy chair.

[*Translation*]

Senator Youance: I am Suze Youance from Quebec.

[*English*]

Senator Varone: Toni Varone, Ontario.

[*Translation*]

Senator Ringuette: I am Pierrette Ringuette from New Brunswick.

Senator Petitclerc: I am Chantal Petitclerc from Quebec.

Senator Surette: I am Allister Surette from Nova Scotia.

[*English*]

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Downe: Percy Downe, Charlottetown.

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

The Chair: Thank you all very much.

Senators, today we will begin by continuing our study on the case of privilege concerning the leak of information relating to the first report of the Special Joint Committee on Medical Assistance in Dying. First, I would like to inform senators that the request that we made for the Information Services Directorate to work on the questions that Senator Downe raised

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 3 novembre 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner le cas de privilège concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir; et, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, pour l'étude des amendements possibles au Règlement.

Le sénateur Peter Harder (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je souhaite la bienvenue aux sénatrices et aux sénateurs, ainsi qu'aux spectateurs de partout au pays qui nous regardent, sans aucun doute sur sencanada.ca. Je m'appelle Peter Harder, et je suis président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. J'inviterais d'abord mes collègues à se présenter.

La sénatrice Batters : La sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan, vice-présidente.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Varone : Toni Varone, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Petitclerc : Chantal Petitclerc, du Québec.

Le sénateur Surette : Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

[*Traduction*]

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

Le sénateur Downe : Percy Downe, de Charlottetown.

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, du territoire visé par le Traité n^{o} 6, en Alberta.

Le président : Merci beaucoup à tous.

Honorables sénatrices et sénateurs, nous allons commencer aujourd'hui notre étude du cas de privilège concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir. Tout d'abord, j'aimerais informer les sénateurs que nous avons demandé à la Direction des services d'information de se pencher sur les questions

at our last meeting — that work is not yet complete, so we do not have it for today's session.

We do have for you, though, the summary of evidence that we've heard. I would ask senators this: One, do you believe we need any further witnesses? Two, recognizing that we have information yet to receive, are there conclusions that we can draw, even on the basis of the conversations and witnesses that we've had with respect to this matter? The first question is, of course, if there has been a breach. Second, has there been harm, and, if so, what is the harm that we have concluded, in the light of the witnesses that we heard and the judgment that we're bringing to bear on this question?

I would open up the floor for comments. First, do we need any other witnesses? Second, are we willing to begin some of the discussion on what we would wish to report to our colleagues on this matter?

Senator Ringuette: I wasn't here last week, but I read the transcript. That was quite explicit. I don't see what other witnesses we could call who could shed light on this. We know we won't get any answers from the media. That's a no go. I think we should move to report and assess the extent of the harm that was produced in our report.

The Chair: I think from the witness testimony that we've heard, and perhaps the only judgment that we can render to that, there has been a breach and there has been harm done. In my sense, the harm is first to the reputation of the Senate because the leak was deliberately to cast the Senate in a particular light. Second — and witnesses and members around this table spoke to it — that is the reputation and confidence in special joint committee procedures. I do think that we should reference this and, in our report, specifically bring our report's findings to the attention of the clerks of both chambers and the Speakers of both chambers.

Senator Ringuette: If I may add, I agree with what you are saying, chair. I would add that I believe that because it was a joint committee, all the leaders in both chambers should also be provided with the report that we will be tabling.

Senator Varone: I tend to agree with the first two harms that you have stipulated. The harm of the actual reporting itself — and I will just give you an example. Yesterday, I was watching President Trump deliver his closing remarks on the election campaign, and I was flipping back and forth through MS NOW, CNN and Fox. All three networks carried it, but their editorials couldn't be more different one to the other. And controlling the

soulevées par le sénateur Downe lors de notre plus récente réunion. Comme ce travail n'est pas encore terminé, nous n'en avons donc pas les conclusions pour la réunion d'aujourd'hui.

Nous avons toutefois pour vous le résumé des témoignages que nous avons entendus. Je pose la question suivante aux sénateurs : premièrement, croyez-vous que nous devrions entendre d'autres témoins? Deuxièmement, étant donné que nous avons encore de l'information à recevoir, y a-t-il des conclusions que nous pouvons tirer, même en fonction des discussions et des témoins que nous avons entendus à ce sujet? La première question est, bien sûr, de savoir s'il y a eu violation. Deuxièmement, y a-t-il eu préjudice et, le cas échéant, à quel préjudice avons-nous conclu, à la lumière des témoins que nous avons entendus et du jugement que nous portons sur cette question?

Je vous invite à me faire part de vos observations. Premièrement, devons-nous entendre d'autres témoins? Deuxièmement, sommes-nous prêts à entamer une partie de la discussion sur ce que nous aimerions rapporter à nos collègues à ce sujet?

La sénatrice Ringuette : Je n'étais pas ici la semaine dernière, mais j'ai lu le compte rendu, qui se passait d'explications. Je ne vois pas quels autres témoins nous pourrions convoquer pour faire la lumière à ce sujet. Nous savons que nous n'obtiendrons aucune réponse des médias. Ce n'est pas envisageable. Je pense que nous devrions faire rapport et préciser dans notre rapport l'ampleur des préjudices qui ont été causés.

Le président : D'après les témoignages que nous avons entendus, et peut-être le seul jugement que nous puissions rendre à ce sujet, il y a eu violation et des préjudices ont été causés. À mon avis, c'est d'abord la réputation du Sénat qui est entachée parce que la fuite visait délibérément à jeter un éclairage particulier sur le Sénat. Deuxièmement — et des témoins et des membres autour de cette table en ont parlé —, il y a eu atteinte à la réputation et à la confiance dans les procédures des comités mixtes spéciaux. Je pense que nous devrions en parler dans notre rapport, et faire connaître les conclusions de notre rapport aux greffiers et aux présidents des deux Chambres.

La sénatrice Ringuette : Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, je suis d'accord avec ce que vous dites, monsieur le président. J'ajouterais qu'étant donné qu'il s'agissait d'un comité mixte, tous les leaders des deux Chambres devraient également recevoir le rapport que nous allons déposer.

Le sénateur Varone : J'ai tendance à être d'accord avec les deux premiers préjudices dont vous avez parlé, soit le préjudice causé par la fuite en soi, et je vais vous donner un exemple. Hier, je regardais le président Trump prononcer son mot de la fin de la campagne électorale, et je faisais des allers-retours entre MS NOW, CNN et Fox. Les trois réseaux diffusaient l'allocution, mais leurs positions éditoriales n'auraient pu être

bias of media is not really our cup of tea. It is not something we should be doing. Whether he had written that report a day before or three days later, he could have used the same biases in that report, notwithstanding that he got the information early.

Media is still free. Freedom of speech is still there, and criticizing a biased report is not something I want to do, but the first two harms are on point, and I fully agree with you. It is not the reporting itself, but it is how it came about that I think is more injurious to the Senate.

Senator Yussuff: Yes, I concur with most of the comments that you've made, chair. I wish there were more that we could do here, but I think we are hampered by the fact that we have no ability to question members of the other place in regard to their roles and responsibilities.

The last point I would make is that, obviously, this came about because of a joint committee. I think it is important that both places at least acknowledge that, in the context of a joint committee, should there be a future where there is an issue of a breach, it would be helpful if both places took some responsibility for its investigation. Leaving one place to figure it out on its own — I think it speaks to our collaboration and the history of this place and the other place.

This is also about the respect that we should give to each other. It is fundamental to the work that we do here, regardless of the fact that we are two separate houses in Parliament. So I think there is no need for further witnesses, and I look forward to Senator Downe's intervention to get the chronology of what documents and who got them and how all of that was distributed. Again, I don't think it will reveal what we are looking for as to who did what.

Senator K. Wells: I am in a bit of a unique position of having served on the joint committee, and I was not here last week when Senator Wallin testified. I did go back and watch it all online. I just wanted to concur with what she said around the operations of the committee and the concerns that were raised during the process of the committee. I think the fact that many of those concerns were not addressed as part of the committee process can be a contributing factor that leads to something like this breach in confidentiality as well. So I think if we have some learnings to share, it is about the integrity of committee processes and the operations of the committee and the thought that many senators who were part of the committee felt unheard when concerns were raised all along the way. I just, again, wanted to provide some more credence to Senator Wallin's comments. Thank you.

plus différentes l'une de l'autre. Or, ce n'est pas vraiment notre tasse de thé que de parler des préjugés des médias. Ce n'est pas quelque chose que nous devrions faire. Que ce rapport ait été rédigé la veille ou trois jours plus tard, il aurait pu contenir les mêmes préjugés, même si les renseignements ont été obtenus à l'avance.

Les médias sont toujours libres. La liberté d'expression existe toujours, et je ne veux pas critiquer un rapport biaisé, mais les deux premiers préjudices sont pertinents, et je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce n'est pas la fuite en soi, mais la façon dont elle a été publiée qui, à mon avis, nuit davantage au Sénat.

Le sénateur Yussuff : Oui, je suis d'accord avec la plupart de vos observations, monsieur le président. J'aimerais que nous puissions en faire davantage ici, mais je pense que nous sommes limités par le fait que nous ne pouvons pas interroger les membres de l'autre endroit au sujet de leurs rôles et responsabilités.

Le dernier point que j'aimerais faire valoir, c'est que, de toute évidence, cette fuite est attribuable à un comité mixte. Je pense qu'il est important que les deux instances reconnaissent au moins que, dans le contexte d'un comité mixte, s'il devait y avoir à l'avenir un problème de violation, il serait utile que les deux instances assument leur part de responsabilité pour son enquête. Le fait de laisser un endroit se débrouiller seul en dit long sur l'état de la collaboration et sur l'historique des relations entre le Sénat et l'autre endroit.

C'est aussi une question de respect que nous devrions avoir les uns envers les autres. C'est fondamental pour le travail que nous faisons ici, peu importe que nous soyons deux Chambres distinctes au Parlement. Je pense donc qu'il n'est pas nécessaire d'entendre d'autres témoins, et j'ai hâte d'entendre l'intervention du sénateur Downe pour connaître la chronologie de la distribution des documents, savoir qui les a reçus et comment tout cela a été distribué. Encore une fois, je ne pense pas que cela révélera ce que nous cherchons, à savoir qui a fait quoi.

Le sénateur K. Wells : Je me trouve dans une situation un peu particulière puisque j'ai siégé au comité mixte, et je n'étais pas ici la semaine dernière lorsque l'ex-sénatrice Wallin a témoigné. J'ai regardé tout cela en ligne. Je voulais simplement dire que je suis d'accord avec ce qu'elle a dit au sujet du fonctionnement du comité et des préoccupations qui ont été soulevées pendant les travaux du comité. Je pense que le fait qu'un grand nombre de ces préoccupations n'aient pas été abordées dans le cadre des travaux du comité a pu aussi être un facteur contributif ayant mené à cette violation de la confidentialité. Je pense donc que si nous avons des leçons à partager, c'est au sujet de l'intégrité des processus et du fonctionnement des comités et de l'idée selon laquelle de nombreux sénateurs qui faisaient partie du comité n'ont pas eu le sentiment d'avoir été entendus lorsque des préoccupations ont

été soulevées tout au long du processus. Encore une fois, je voulais simplement ajouter foi aux observations de l'ex-sénatrice Wallin. Merci.

Senator Burey: I'm sorry to be a little bit late. I concur with all the discussion and debate. I would just maybe put a point and add to the senators, because when Senator Martin was talking, she was talking about how it made her feel and the sense of our ability to engage in debates and deliberation with confidence. So we are really not getting to the heart of it. I think just adding to that, I would add that.

La sénatrice Burey : Je suis désolée d'être un peu en retard. Je suis d'accord avec toute la discussion et le débat. J'aimerais simplement faire valoir un point et ajouter quelque chose à ce qu'ont déjà dit les sénateurs, car lorsque la sénatrice Martin a pris la parole, elle a dit ce qu'elle pensait de notre capacité de participer aux débats et aux délibérations en toute confiance. Nous n'allons donc pas vraiment au cœur du problème. C'est tout ce que je voulais ajouter.

The Chair: That's very good. There was one other issue I would like to test the committee on, and that was raised several times in the discussion: With regard to special joint committees, which become *functus officio* with the release of their report, ought we to recommend to both chambers that steps be taken to ensure that special joint committees have a competence for a month after their report is tabled so that if there were to be a leak, it would, in the first instance, go back to the committee, as is the practice in the Rules.

Le président : C'est très bien. Il y a une autre question au sujet de laquelle j'aimerais interroger le comité et qui a été soulevée à plusieurs reprises au cours de la discussion. En ce qui concerne les comités mixtes spéciaux, qui deviennent *functus officio*, ou dessaisis, à la publication de leur rapport, devrions-nous recommander aux deux Chambres que des mesures soient prises pour veiller à ce que les comités mixtes spéciaux aient compétence pendant un mois après le dépôt de leur rapport, de sorte que s'il y avait une fuite, elle serait d'abord renvoyée au comité, comme le prévoit le Règlement.

If there is agreement to recommend that, I think we should do that. This is something that would have to be done in both chambers, but at least it is something concrete coming out of this. I believe it was Senator Wallin, amongst others, who made that point.

Si nous consentons à cette recommandation, c'est ce que je pense que nous devrions faire. Cela devrait être fait dans les deux Chambres, mais il y aurait au moins un résultat concret qui en ressortirait. Je crois que c'est l'ex-sénatrice Wallin, entre autres, qui a fait valoir cet argument.

Senator Batters: On that, could we maybe hear from the analysts as to what the pros and cons of having that would be?

La sénatrice Batters : À ce sujet, les analystes pourraient-ils nous dire quels seraient les avantages et les inconvénients de telles mesures?

The Chair: Sure.

Le président : Bien sûr.

François Delisle, Analyst, Library of Parliament: Well, we haven't looked into this particular aspect in depth, so I wouldn't be able to provide you with —

François Delisle, analyste, Bibliothèque du Parlement : Eh bien, comme nous n'avons pas examiné cet aspect en profondeur, je ne peux vous fournir...

Senator Batters: We should wait on that until we get some —

La sénatrice Batters : Nous devrions attendre d'avoir...

The Chair: Can I suggest that, in the draft that I will be referencing that you are working on, we could have that issue raised and discussed? We can, as we look at the draft, make a decision as to whether or not to include it. But it's at least worth drafting into the report so that we have a hook on which to make that determination.

Le président : Puis-je suggérer que, dans l'ébauche dont je vais parler et à laquelle vous travaillez, cette question soit soulevée et discutée? En examinant l'ébauche, nous pourrons décider si nous l'incluons ou non. Mais il vaut au moins la peine de l'inclure dans le rapport pour que nous puissions prendre cette décision.

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : D'accord.

The Chair: Are there other issues that we would like to offer as instruction to our analysts?

Le président : Y a-t-il d'autres questions que nous aimerions porter à l'attention de nos analystes?

Do you have any comments that you would like to raise with us?

Avez-vous des observations dont vous aimeriez nous faire part?

Mr. Delisle: No. We have put into the summary of evidence all the evidence that we thought could be useful for a general overview of the question. We have started to work on a draft on the basis of the evidence, and we will select what would be a report that would be in accordance with previous reports in terms of structure, but also something that will bring forward the conversation on the matter, because that issue came up, as you know, in the past through other committees. So this is also part of our reflection when we are drafting this report.

Senator K. Wells: Just a procedural note or concern for the way that the joint committee was structured or operated. It seemed to be two different sets of rules that were at play with the House of Commons, for example, being allowed to sub their members in and out. Sometimes there were more people in the room, and you had no idea who they were or why they were there, as opposed to the senators, who could not sub anyone in or out. If someone was away or ill, no one could replace them in that sense. There was a sort of structural disadvantage to begin with, never mind the number of senators versus the number of members of Parliament. When asked, they were saying these are the House of Commons rules that generally operate for joint committee processes.

It might be beyond the scope of our committee, but we could have a look at how joint committees are operationalized and a common set of rules or principles that are negotiated between both houses.

Senator Batters: Are we going to talk about this summary of evidence? Is this where I should make these comments, or will we get on to that?

The Chair: Absolutely, you can make comments on the summary of evidence.

Senator Batters: Okay. I only received this in my hands probably like 9 p.m. last night because it only came to us yesterday, and that was at the start of my very lengthy day of getting here from Saskatchewan.

I think this needs considerably more work done before the committee is ready to really look at it as even a summary of evidence, because it seems to be a draft report that doesn't have a satisfactory amount of what we heard in our two full meetings on this topic. This seems to be more of a short collection of a few points that some of the witnesses said in their opening remarks and doesn't get enough into some of the details that we actually heard, some of which were drawn out by questioning those witnesses — things like the fact that, although from the Senate side it says that it was a password-protected draft report that was sent out on June 4, but from the Senate side —

M. Delisle : Non. Nous avons inclus dans le résumé des témoignages tous les éléments qui, à notre avis, pourraient être utiles pour donner un aperçu général de la question. Nous avons commencé à travailler à une ébauche fondée sur les témoignages, et nous allons choisir ce qui serait un rapport conforme aux rapports antérieurs sur le plan de la structure, mais aussi un rapport qui fera avancer la discussion à ce sujet, parce que cette question a été soulevée, comme vous le savez, par le passé, par l'entremise d'autres comités. Cela doit donc aussi faire partie de notre réflexion à la rédaction de ce rapport.

Le sénateur K. Wells : J'aurais une simple note de procédure ou une préoccupation à soulever au sujet de la façon dont le comité mixte a été structuré ou dont il a fonctionné. Il semble qu'il y ait deux séries de règles différentes qui entrent en jeu, par exemple le fait que les membres peuvent remplacer ou se faire remplacer dans les comités de la Chambre des communes. Parfois, il y avait plus de gens dans la salle, et on ne savait pas qui ils étaient ni pourquoi ils étaient là, contrairement aux sénateurs, qui ne pouvaient pas remplacer ou se faire remplacer par qui que ce soit. Si quelqu'un était absent ou malade, personne ne pouvait le remplacer. Il y avait une sorte de désavantage structurel au départ, sans parler du nombre de sénateurs par rapport au nombre de députés. Lorsque la question a été posée, on nous a répondu que ce sont les règles de la Chambre des communes qui s'appliquent généralement aux comités mixtes.

Cela dépasse peut-être le mandat de notre comité, mais nous pourrions examiner la façon dont les comités mixtes fonctionnent et négocier une série de règles ou de principes communs aux deux Chambres.

La sénatrice Batters : Allons-nous parler de ce résumé des témoignages? Est-ce à ce moment que je devrais présenter ces observations, ou allons-nous y arriver plus tard?

Le président : Absolument, vous pouvez présenter des observations sur le résumé des témoignages.

La sénatrice Batters : D'accord. Je n'ai reçu ce document que probablement vers 21 heures hier soir parce qu'il ne nous est parvenu qu'hier, et c'était au début de ma très longue journée en provenance de la Saskatchewan.

Je pense qu'il faut faire beaucoup plus de travail avant que le comité soit prêt à examiner la question, ne serait-ce que le résumé des témoignages, parce qu'il semble s'agir d'une ébauche de rapport qui ne contient pas une quantité satisfaisante de ce que nous avons entendu au cours de nos deux séances complètes à ce sujet. Il me semble qu'il s'agit plutôt d'une courte liste de quelques points que certains témoins ont soulevés dans leur déclaration préliminaire et qui n'entrent pas suffisamment dans les détails que nous avons effectivement entendus, dont certains ont été tirés des questions posées à ces témoins, comme le fait que, bien que, du côté du Sénat, on dise qu'il s'agissait

Senator Downe: Which page are you on?

Senator Batters: Well, it is not in here.

Senator Downe: Did you not quote the report?

Senator Batters: Well, I am talking about the report and all the types of things that are not in here as evidentiary points — the fact that it is noted, I believe, somewhere in here that it was password-protected and was sent out as that, but what it doesn't say is that there is one email sending what is a password-protected report, with an immediately following email, which has the password, which was sent out to the same email addresses, to all of those dozens of email addresses. It really diminishes the number of people who actually received that draft report on June 4.

There were dozens and dozens of email addresses to which it was sent, both from the Senate side and the House of Commons side. From the Senate side, there were all the ex officio ones — five leaders from all the groups, five deputy leaders from all the groups, and those were sent to the main email addresses. Those were main email addresses of senators, and each has at least a few staff; main email addresses of MPs, and each has several staff; plus many staff individually; plus, from the Senate side, the ex officio members, and those were usually sent to the main email addresses, and some of those ex officio leaders have 10 or 12 staff.

Also, the fact that in the final committee report the wording differed on that recommendation from the actual leaked recommendation that was leaked in the media — I do not believe that was even mentioned here.

So there are significant facts that are not included here, and this really needs to be more of a look into those important facts that we did glean in a relatively short study, but, still, we learned some important things.

Another thing that I thought was important that we recently learned was when Senator Surette was questioning whether it was appropriately sent out to ex officio members for the Senate. That's an important point because that's not something that is actually in the part for a joint committee. It was not just leaders of all groups in the Senate, as I believe the Senate Clerk said last week, but it was also deputy leaders, too. So it's those types of points, and there are many more, but those are just some of the ones that I thought of today, and those are not properly noted here.

d'une ébauche de rapport protégée par mot de passe qui a été envoyée le 4 juin, mais du côté du Sénat...

Le sénateur Downe : À quelle page êtes-vous?

La sénatrice Batters : Eh bien, il n'en est pas question ici.

Le sénateur Downe : N'avez-vous pas cité le rapport?

La sénatrice Batters : Eh bien, je parle du rapport et de tout ce qui ne figure pas ici dans les témoignages, comme le fait qu'il est indiqué quelque part, je crois, que l'information était protégée par un mot de passe et a été envoyée à ce titre, mais ce qu'on ne dit pas, c'est qu'un courriel est envoyé pour communiquer un rapport protégé par un mot de passe, suivi d'un autre courriel qui suit immédiatement après, qui contient le mot de passe, et qui a été envoyé aux mêmes adresses électroniques, à toutes ces dizaines d'adresses. Cela réduit vraiment le nombre de personnes qui ont effectivement reçu cette ébauche de rapport le 4 juin.

Il y avait des dizaines et des dizaines d'adresses électroniques auxquelles ce courriel a été envoyé, tant du côté du Sénat que de celui de la Chambre des communes. Du côté du Sénat, il a été envoyé à tous les membres d'office, cinq leaders de tous les groupes, cinq leaders adjoints de tous les groupes, et ces documents ont été envoyés aux adresses courriel principales. Il s'agissait des adresses courriel principales des sénateurs, et chacun d'eux compte au moins quelques employés; des adresses courriel principales des députés, et chacun compte plusieurs employés; et individuellement à un grand nombre d'employés; en plus, du côté du Sénat, des membres d'office, qui étaient habituellement envoyés aux adresses de courriel principales, et certains de ces leaders d'office comptent 10 ou 12 employés.

De plus, le fait est que, dans le rapport final du comité, la formulation diffère de celle de la recommandation qui a fait l'objet d'une fuite dans les médias, et je ne crois même pas qu'il en a été question ici.

Il y a donc des faits importants qui ne sont pas inclus ici, et il faut vraiment examiner les faits importants que nous avons recueillis dans le cadre d'une étude relativement courte, mais nous avons quand même appris des choses importantes.

Une autre chose que j'ai trouvée importante et que nous avons apprise récemment, c'est lorsque le sénateur Surette s'interrogeait sur la pertinence d'envoyer le rapport aux membres d'office du Sénat. C'est un point important parce que ce n'est pas quelque chose qui relève d'un comité mixte. Il ne s'agissait pas seulement des leaders de tous les groupes au Sénat, comme le greffier du Sénat l'a dit la semaine dernière, je crois, mais aussi des leaders adjoints. Ce sont donc des points de ce genre, et il y en a beaucoup d'autres, mais ce ne sont là que quelques-uns de ceux auxquels j'ai pensé aujourd'hui, et ils ne sont pas consignés comme il se doit ici.

The Chair: Would you like to respond?

Dana Phillips, Analyst, Library of Parliament: That's very helpful. It would be helpful to hear from members whether — this summary of evidence wasn't necessarily intended as a draft report, but more for your information to help guide the discussions, but it would be helpful to know how much of the facts and the background should be included.

In past reports of a similar nature, they've been quite short, but if the committee wishes to include more of the details of the factual context and the evidence heard, then that is something that would be helpful for us to know.

Senator Yussuff: I think it would be very helpful to receive a draft of the report. We could look at it. If we think there are elements missing, we could add to it and have that redone. But until we see it, I'm not going to try to pretend as to what the analysts are going to include in it. I assume you were here like the rest of us, and you will give us something. If we have issues, we will raise them accordingly and we will have it adjusted.

The Chair: I would suggest that the point that Senator Batters is raising could be very material in a recommendation that we might be willing to consider at the time that we have a draft report. What do I mean by that? We may well, in light of the fairly broad distribution of confidential documentation that Senator Batters has referenced, remind committees to keep the distribution of confidential material to a much more finite group of players and perhaps even guide them to which email and how many staff.

The point is that we need to remind people attending in camera hearings that confidentiality is undermined if the distribution is too wide, potentially, anyway.

Senator Varone: I just wanted to ask a question with respect to the comment by Senator K. Wells in terms of being able to substitute. On the Building Canada Committee, which is a joint committee, we do have that ability to substitute. Now, is that a discretionary item that is at the call of the chairs of the joint committees, or do all committees operate differently? Because I am confused by that.

The Chair: My understanding is that it would have been in the motion in the Senate appointing senators to the committee.

Céline Ethier, Clerk of the Committee: It would have been, yes.

Senator Varone: Then the consistency is something we should look at in terms of a recommendation.

Le président : Voulez-vous répondre?

Dana Phillips, analyste, Bibliothèque du Parlement : C'est très utile. Il serait utile que les membres du comité nous disent si... ce résumé des témoignages n'était pas nécessairement une ébauche de rapport, mais visait plutôt à vous aider à orienter les discussions, mais il serait utile de savoir dans quelle mesure les faits et le contexte devraient être inclus.

Des rapports antérieurs de nature semblable ont été très courts, mais si le comité souhaite inclure davantage de détails sur le contexte factuel et les témoignages entendus, il serait utile que nous le sachions.

Le sénateur Yussuff : Je pense qu'il serait très utile de recevoir une ébauche du rapport. Nous pourrions l'examiner. Si nous pensons qu'il manque des éléments, nous pourrions les ajouter et faire refaire l'ébauche. Mais tant que nous ne l'aurons pas vu, je n'essaierai pas de prétendre ce que les analystes vont y inclure. Je suppose que vous étiez ici comme nous tous, et vous allez nous remettre un document. Si nous avons des préoccupations à soulever, nous le ferons en conséquence et nous nous rajusterons.

Le président : Je dirais que le point soulevé par la sénatrice Batters pourrait être très important dans une recommandation que nous pourrions être disposés à examiner au moment où nous aurons une ébauche de rapport. Qu'est-ce que j'entends par là? Étant donné que la sénatrice Batters a parlé d'une distribution assez générale de documents confidentiels, il se pourrait fort bien que nous rappelions aux comités qu'ils doivent s'en tenir à un groupe beaucoup plus restreint d'intervenants et peut-être même leur préciser à quelles adresses courriel et à combien d'employés les messages doivent être envoyés.

Le fait est que nous devons rappeler aux gens qui assistent à des audiences à huis clos que la confidentialité est minée si la diffusion est trop générale, de toute façon.

Le sénateur Varone : Je voulais simplement poser une question au sujet du commentaire du sénateur K. Wells concernant la possibilité de remplacer quelqu'un. Au sein du Comité Construire le Canada, qui est un comité mixte, nous avons la possibilité de remplacer un membre qui doit s'absenter. S'agit-il d'une question discrétionnaire qui relève des présidents des comités mixtes, ou est-ce que tous les comités fonctionnent différemment? Parce que cela me laisse perplexe.

Le président : D'après ce que je comprends, cela aurait fait partie de la motion du Sénat visant à nommer des sénateurs au comité.

Céline Ethier, greffière du comité : Oui, c'est exact.

Le sénateur Varone : Nous devrions donc examiner la question de l'uniformité dans le cadre d'une recommandation.

The Chair: Yes. Senator Ringuette — at least on that point?

Senator Ringuette: I just want to lament on the number of years I've been here; Senator Downe would also probably concur. When a committee report was drafted a number of years ago, senators on that committee — and only senators on that committee — would receive a paper copy. It was marked "CONFIDENTIAL" all over, and we had to sign for that copy. That was binding. At no time were we authorized to give a copy to our staff. It is the work —

Senators' staffers are not members of the committee. I find that we have enlarged the distribution without being cautious about this question of privilege. It is the senators who sit around the committee and who approve or disapprove or comment on the report, as well as their chair.

I agree with the issue that Senator Batters is bringing forth, that is, the quantity of paper that is being circulated through email. I think it is an open book as to what has happened. How can we make recommendations to curtail this and put the onus on the senators or those committees and, if it is a joint committee, on the MPs, also?

We have to maybe take a lesson from some of the old days and bring it back to some kind of smaller, more reasonable and respectable number of documents that are circulated. Anyway, that's my own view.

To some extent, I do concur with what Senator Batters is saying. Leaders of groups and caucuses who were not members did not sit at those committees. For the life of me, I don't know why they should get a copy. It has gotten out of hand, from my perspective, with regard to the joint committees and some Senate communication tools, too.

Senator Batters: Yes. On that point, that's why it is very important that the facts stated in here are reflective of how widespread that draft report was. Without that, frankly, as this summary of evidence is written right now — yes, there is one sentence that refers to 80 plus recipients, but it is not actually recipients; it is recipient email addresses, many of which could have 10 or several actual recipients from that. That was certainly discussed a number of times throughout this committee study, so without seeing that, the public wouldn't be able to know what the very likely scenario was and how widespread it was. Otherwise, they might think it was absolutely a parliamentarian because it was closely held. It wasn't closely held at all. It's very important that those points get made in this so that it is widely understood.

Le président : Oui. Sénatrice Ringuette, du moins sur ce point?

La sénatrice Ringuette : J'aimerais simplement rappeler à quel point certaines choses ne se sont pas améliorées au cours de mes nombreuses années passées ici; le sénateur Downe serait probablement du même avis. Lorsqu'un rapport de comité était rédigé il y a quelques années, les sénateurs qui faisaient partie du comité — et seulement ceux qui en faisaient partie — en recevaient une copie papier, qui portait la mention « CONFIDENTIEL » partout, et nous devions signer pour obtenir cette copie. C'était une mesure contraignante. Nous n'étions en aucun cas autorisés à en remettre une copie à un membre de notre personnel. C'est le travail...

Les membres du personnel des sénateurs ne sont pas membres du comité. J'estime que nous avons élargi la distribution sans faire preuve de prudence à l'égard de cette question de privilège. Cela ne concerne que les sénateurs qui siègent au comité et qui approuvent ou désapprouvent le rapport ou le commentent, ainsi que leur président.

Je suis d'accord avec la sénatrice Batters au sujet de la quantité de documents qui circulent par courriel. Je pense que c'est un livre ouvert sur ce qui s'est passé. Comment pouvons-nous faire des recommandations pour mettre fin à cette situation et imposer la responsabilité aux sénateurs ou à ces comités et, s'il s'agit d'un comité mixte, aux députés également?

Nous devons peut-être tirer une leçon de l'ancien temps et ramener le tout à un nombre plus petit, plus raisonnable et plus respectable de documents qui sont distribués. Quoi qu'il en soit, c'est mon opinion personnelle.

Dans une certaine mesure, je suis d'accord avec la sénatrice Batters. Les leaders de groupes et de caucus qui n'étaient pas membres ne siégeaient pas à ces comités. Je ne vois vraiment pas pourquoi ils devraient obtenir une copie. À mon avis, les choses ont dérapé en ce qui concerne les comités mixtes et certains outils de communication du Sénat.

La sénatrice Batters : Oui. À ce sujet, c'est la raison pour laquelle il est très important que les faits énoncés ici reflètent l'ampleur de cette ébauche de rapport. Sans cela, franchement, selon le résumé des témoignages qui est rédigé à l'heure actuelle, oui, on y précise qu'il y a eu plus de 80 destinataires, mais ce ne sont pas vraiment tous des destinataires; ce sont les adresses courriel des destinataires, dont bon nombre pourraient aller à 10 ou plusieurs destinataires réels. Comme il en a certainement été question un certain nombre de fois au cours de l'étude du comité, si le public ne voyait pas cela, il ne serait pas en mesure de savoir quel était le scénario très probable et dans quelle mesure la distribution a été générale. Autrement, le public pourrait penser que la fuite est absolument attribuable à un parlementaire parce que très peu de personnes assistaient à la réunion. Or, ce n'était pas du tout le cas. Il est très important de faire valoir ces points pour que tout le monde comprenne.

The part that Senator Ringuette was just discussing about the hard copies — yes, I was actually talking about this and questioning Senator Wallin, I believe, and perhaps others, talking about these kinds of things. Even when I started first in the Senate, for the first few years, these types of confidential reports were actually hard copies, delivered to the office, mandated to be locked in your office and only a senator's copy with your name all over — not email and not this kind of wide distribution.

Let us remember, too, that in some of these offices it is not just staff who have access; it could be interns or volunteers — anyone who has access to that main email account for a senator or an MP could be seeing this. So, it would be very difficult later to track down what they might have done after they got that password-protected email and then the password.

That's why it is important to show what we actually learned from this study. There are too many parts in here where it seems to be almost like a justification of the "as is" situation, and I don't think some of those things are acceptable. I seem to remember even saying that it is not a good procedure to send one email to a main email account that has a password-protected document in it, and then, immediately thereafter — you don't even need to have to access to it — an hour later, immediately thereafter, you get the password. I expected to see that might be something that — but, instead, it seems to be too much right now to be justifying the procedures that exist right now, saying this is what is done and all those other things. Maybe it shouldn't be. Maybe this is a good place to clean up some of those procedures and have a better process.

The Chair: Senator Batters, do you have a view on what that process could look like? Senator Ringuette has shared the example of the past and suggested that we might wish to consider recommending that.

Senator Batters: I am always one for paper and less email. I'm sure all of you get hundreds and sometimes thousands of junk emails in a day and that an important report like this would be sent to it — I actually had a document that someone tried to send me over the weekend, but because the attachment was too large, it didn't come through to me from our Senate IT system. Not only did they not get told that it never got sent to me, but I also did not know. Things like that happen, and that's why email is an imperfect system — in addition to all the attempts to hack our systems.

La partie dont la sénatrice Ringuette vient de parler au sujet des copies papier, oui, j'en parlais et j'interrogeais l'ex-sénatrice Wallin, je crois, et peut-être d'autres personnes, pour parler de ce genre de choses. Même lorsque j'ai commencé au Sénat, pendant les premières années, ces types de rapports confidentiels étaient en fait des copies papier qui étaient livrées au bureau et qui devaient être gardées dans un endroit verrouillé dans votre bureau, et il y avait seulement une copie pour le sénateur avec le nom de celui-ci inscrit partout, et non pas des courriels ni ce genre de distribution à grande échelle.

N'oublions pas non plus que, dans certains de ces bureaux, ce ne sont pas seulement les employés qui y ont accès; des stagiaires ou des bénévoles, et quiconque a accès au compte de courriel principal d'un sénateur ou d'un député pourrait y avoir accès. Il serait donc très difficile plus tard de savoir ce que chacun a fait après avoir reçu un courriel protégé par mot de passe, puis le mot de passe.

C'est pourquoi il est important de montrer ce que nous avons réellement appris de cette étude. Il y a trop d'éléments ici qui semblent être presque une justification pour ne rien changer, et je ne pense pas que certaines de ces choses soient acceptables. Je me souviens même d'avoir dit que ce n'était pas une bonne procédure d'envoyer à un compte courriel principal un courriel qui contient un document protégé par mot de passe, puis, immédiatement après — vous n'avez même pas besoin d'y accéder —, une heure plus tard, immédiatement après, vous obtenez le mot de passe. Je m'attendais à ce que ce soit le cas, mais au lieu de cela, il me semble que c'est trop évident en ce moment pour justifier les procédures qui existent actuellement, en disant voici ce qui se fait et toutes ces autres choses. Peut-être que ça ne devrait pas l'être. C'est peut-être un bon endroit pour mettre de l'ordre dans certaines de ces procédures et améliorer le processus.

Le président : Sénatrice Batters, avez-vous une idée de la forme que pourrait prendre ce processus? La sénatrice Ringuette a donné l'exemple du passé et a laissé entendre que nous pourrions envisager de recommander de revenir à cette façon de faire.

La sénatrice Batters : Je suis toujours pour le papier et moins pour les courriels. Je suis certaine que vous recevez tous des centaines, parfois même des milliers de pourriels par jour et qu'un rapport important comme celui-ci pourrait aboutir dans la boîte des pourriels. Quelqu'un a en fait essayé de m'envoyer un document pendant la fin de semaine, mais parce que la pièce jointe était trop volumineuse, il ne m'est pas parvenu de notre système informatique du Sénat. Non seulement on ne leur a pas dit qu'il ne m'avait jamais été envoyé, mais je n'étais pas au courant. Ce genre de choses se produit, et c'est pourquoi le courriel est un système imparfait, sans compter toutes les tentatives visant à pirater nos systèmes.

Personally, I am always more in favour — this is not a run-of-the-mill draft committee report. This was a very high-profile report; especially when it is a joint committee and would obviously receive a lot of media attention, it should have been more closely held. I am always in favour of more paper and less email.

The Chair: I would hope that our draft report highlights this issue and poses to us some remedies that might be available. I am on the paper side, myself.

[*Translation*]

Senator Youance: I want to come back to what you said in the beginning, about the Senate taking the blame. It was a joint committee, so is it only the Senate taking—

The Chair: No, but our work, our mandate applies solely to the Senate. We want to share our report with the other place as well.

Senator Youance: Okay, but we won't get a response from the House, will we?

The Chair: I wouldn't think so.

Senator Youance: All right.

[*English*]

The Chair: Okay, so if you have sufficient information to begin to draft that report, we will take a look at it at our next meeting and make our recommendations on the basis of that report.

Colleagues, if we could now turn our attention to the Senate public bills study, you've received a summary of evidence to date, a list of questions designed to support us in the decision-making process on this topic and a follow-up letter from the Senate Law Clerk, Julie Wellington, following her appearance on September 29.

In terms of today's discussion, I think it would be very helpful for us to at least begin to triage some of the thinking that we've heard and conclusions that we might be ready to draw. I would reference the document with suggested questions for a decision.

It seems to me the first question is this: Is this committee of the view that we should, in fact, reform the Senate public bill process? That's the primary, first question, right? Are we in agreement on that? Because if we are, then we have to ask the question, "Well, okay, but how?" And if we're not, we don't have much of a study left.

Personnellement, je suis toujours plus en faveur d'une copie papier; on ne parle pas ici d'une ébauche de rapport ordinaire. Il s'agissait d'un rapport très médiatisé, surtout lorsqu'il s'agit d'un comité mixte et qu'il allait évidemment recevoir beaucoup d'attention de la part des médias. Sa distribution aurait dû être plus restreinte. Je suis toujours en faveur de plus de papier et moins de courriels.

Le président : J'espère que notre rapport provisoire soulignera cet enjeu et proposera certaines solutions envisageables. Quant à moi, je suis plutôt pour le papier.

[*Français*]

La sénatrice Youance : J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit au début, que le Sénat prend le blâme. Puisque c'était un comité mixte, est-ce seulement le Sénat qui prend...

Le président : Non, mais notre travail, notre mandat est uniquement pour le Sénat. Nous voulons partager notre rapport avec l'autre Chambre aussi.

La sénatrice Youance : D'accord. Toutefois, il n'y aura pas de réponse de la Chambre?

Le président : J'imagine que non.

La sénatrice Youance : D'accord.

[*Traduction*]

Le président : Très bien. Donc, si vous avez suffisamment d'information pour commencer à rédiger ce rapport, nous l'examinerons à notre prochaine réunion et nous formulerons nos recommandations à partir de là.

Chers collègues, passons maintenant à l'étude des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat. Vous avez reçu un résumé des témoignages recueillis jusqu'ici, une liste de questions destinées à faciliter notre processus décisionnel, ainsi qu'une lettre de suivi de Julie Wellington, conseillère juridique du Sénat, à la suite de sa comparution le 29 septembre.

Pour aujourd'hui, je crois qu'il serait très utile de commencer par, au moins, faire un tri dans les idées proposées et les conclusions susceptibles d'en être tirées. Je vous renvoie au document contenant les questions suggérées pour prendre une décision.

Il me semble que la première question est la suivante : ce comité est-il d'avis qu'il faudrait en effet réformer la procédure d'examen des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat? C'est bien la question principale, n'est-ce pas? Est-ce que nous sommes d'accord sur ce point? Parce que, si c'est le cas, il faut poser la question qui s'ensuit : « Oui, mais comment? » Et, si nous ne sommes pas d'accord, il ne reste plus grand-chose à étudier.

I would at least suggest that might be the first question we want to decide on.

Senator Batters: I will have to look back. I think I saw a version of this summary of evidence at one point.

When I was testifying as deputy chair — yes, I see it on page 19, my comments and some reference there. But one of the things that I have been saying throughout this study of Senate public bills, or SPBs, and referencing the substantial process that we in the Conservative national caucus have for these types of bills, is I have suggested multiple times that other groups perhaps develop that sort of a process. Personally, that continues to be my point of view on this. I don't see the need to have a Senate-wide process when we have ours. Other groups have deliberately decided not to have that. This has been the topic of study for several months. Other groups certainly had time to institute those types of changes if they wanted, and nobody has done that yet.

I don't really understand the need for every group to have to do this just because some of the groups decide they do not want to have their own internal process.

The Chair: I think you have clearly stated the options before us. We need to come to a conclusion, colleagues, before we can move ahead with a potential report. That is, do we see the need for changes to the rules governing Senate public bills or not? Senator Batters has made a case for the status quo. Is that the will of the committee?

Senator Burey: Chair, on the question of the need for reform, the way I understand it is that "reform" is a very broad word, meaning that it could be specific amendments or, as on page 13, the Library of Parliament analyst noted that:

> Opinions differed on the best approach to improving the process for SPBs. While some stakeholders advocated for formal amendments to the Rules —

— which I am presuming is the question you are asking with the reform —

> — others mentioned the value of existing practices, informal arrangements —

— Senator Batters —

> — or changes in certain practices that could be addressed without rule changes.

I want to get your question clear. Are you specifically on amendments alone or the whole process?

Je propose de nous prononcer d'abord sur cette question.

La sénatrice Batters : Je vais devoir vérifier, mais je crois avoir déjà vu une version de ce résumé à un moment donné.

Quand j'ai témoigné comme vice-présidente — oui, je vois mes commentaires et certains renvois à la page 22. Mais, tout au long de cette étude sur les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, je n'ai pas cessé de rappeler la rigoureuse procédure que le caucus national conservateur applique à ce genre de projets de loi, et j'ai proposé à plusieurs reprises que d'autres groupes s'en inspirent. Personnellement, cela reste mon point de vue sur la question. Je ne vois pas la nécessité d'instaurer une procédure sénatoriale alors que notre groupe en a déjà une. D'autres groupes ont délibérément choisi de ne pas en avoir. Cela fait plusieurs mois que ce sujet fait l'objet d'une étude. Les autres groupes ont sûrement eu le temps d'apporter les changements utiles s'ils le souhaitaient, mais personne ne l'a encore fait.

Je ne vois vraiment pas pourquoi tous les groupes devraient être obligés de le faire pour la seule raison que certains d'entre eux préfèrent ne pas se doter d'une procédure interne.

Le président : Voilà qui éclaire sans équivoque les choix qui s'offrent à nous. Chers collègues, nous devons conclure avant d'envisager l'éventualité d'un rapport. En d'autres termes, est-il nécessaire de modifier les règles régissant les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, ou non? La sénatrice Batters plaide en faveur du statu quo. Est-ce que c'est la volonté du comité?

La sénatrice Burey : Monsieur le président, au sujet de la nécessité d'une réforme, il me semble que le terme « réforme » est très large, et il pourrait s'agir de modifications spécifiques ou, comme l'a noté l'analyste de la Bibliothèque du Parlement à la page 14 :

> Les intervenants ont exprimé des avis divergents quant à la meilleure approche à adopter pour améliorer le processus relatif aux PLIPS. Certains ont recommandé des modifications officielles au Règlement...

... ce qui, je suppose, est la question que vous posez au sujet de la réforme...

> ... tandis que d'autres ont souligné les avantages des pratiques actuelles, des arrangements informels...

... La sénatrice Batters...

> ... ou de l'adaptation de certaines façons de faire pouvant être mise en œuvre sans modification du Règlement.

Je voudrais clarifier votre question. Est-ce que vous parlez précisément et uniquement des amendements ou de l'ensemble de la procédure?

The Chair: We will deal with the whole process.

Senator Burey: Okay.

The Chair: The primary, starting question is this: Are we willing to contemplate rule changes? Because the reference that you cite about culture and other practices flows from what the nature of the Rules is.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Very quickly, I think we need to do both. I think that's what emerged from our own discussions and what we heard from the vast majority of witnesses. We can do better. Some improvements will require amending the Rules, and others, changing the culture or following best practices. I think there needs to be a balance. We have an opportunity. I've been here for 10 years, and I feel like we've been talking about this for 10 years.

[*English*]

Senator Ringuette: Notwithstanding that any group can do whatever they want in their internal discussions, what is in front of us is what is in regard to the Senate.

We have heard from our witnesses, both leaders and senators who have put forward private members' bills, their frustration on both ends of the spectrum, from having to reintroduce the same bill three times in the same Parliament because there were three different sessions — we have to be conscious that it takes a lot of time in the Senate to redo processes all over again.

Ultimately, I believe that there needs to be a balance. There is a need for reform in order to both accommodate efficiency in regard to Senate public bills and remove this excessive requirement of putting forward the same bill over and over because of process and timing. From my perspective, it is not right.

I believe we have the opportunity here to put forth changes to how we operate on this specific issue. We should report it and let the Senate — once we put forth our best recommendation to the Senate — then discuss it. If they agree, fine; if they don't, they can amend what they do not like in what we are proposing. In essence, we have heard a lot, and it is time for us to move on and propose changes in the Rules.

The Chair: And procedures.

Le président : De l'ensemble de la procédure.

La sénatrice Burey : D'accord.

Le président : La question fondamentale par laquelle il faut commencer est la suivante : est-ce que nous sommes disposés à envisager des modifications au Règlement? Car ce que vous citez concernant la culture et d'autres pratiques découle de la nature même du Règlement.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Très brièvement, je crois qu'il faut faire les deux. Je crois que c'est ce que l'on a entendu entre nous et de la part de la grande majorité des témoins. On peut faire mieux. Certaines améliorations devront se faire grâce à des changements aux règlements et certaines autres par un changement de culture ou une application de meilleures pratiques. Je crois qu'il faut le faire en équilibre. C'est une belle occasion. Je suis ici depuis 10 ans, et j'ai l'impression qu'on en parle depuis 10 ans.

[*Traduction*]

La sénatrice Ringuette : Même si chaque groupe est libre d'organiser ses discussions internes comme il l'entend, ce qui nous est présenté ici concerne le Sénat tout entier.

Nos témoins, qu'il s'agisse de leaders parlementaires ou de sénateurs ayant présenté des projets de loi d'initiative parlementaire, nous ont fait part de leur frustration, de part et d'autre du spectre politique, d'avoir dû présenter à nouveau le même projet de loi à trois reprises au cours d'une même législature à cause de trois sessions différentes — il faut bien comprendre que la reprise de l'ensemble des procédures prend beaucoup de temps au Sénat.

Au final, je crois qu'il faut trouver un juste équilibre. Une réforme s'impose pour, d'une part, garantir l'efficacité du traitement des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat et, d'autre part, supprimer l'exigence excessive qui oblige à présenter sans cesse le même projet de loi en raison des contraintes de procédure et de calendrier. Pour moi, ce n'est pas une bonne chose.

Nous avons ici l'occasion de proposer des changements à notre façon de faire à cet égard. Il faudrait en rendre compte et laisser le Sénat en débattre — une fois que nous lui aurons présenté notre meilleure recommandation. Si les sénateurs sont d'accord, tant mieux; sinon, ils pourront modifier les éléments de notre proposition qui ne leur conviennent pas. En substance, nous avons eu beaucoup de témoignages, et il est temps maintenant de proposer des modifications au Règlement.

Le président : Et aux procédures.

Senator Yussuff: There is much we can do to improve the process of private members' bills, and we are a much smaller place than the other side, but we certainly generate a lot of private members' bills compared to the other place.

It is also about the resources and time we spend on this. Each senator makes their own determination about the issues they want to champion. In the context of doing that, there is much we have learned about how we can improve the system. That will help the Senate, and it will also help those who are interested in sponsoring a private member's bill. I think some of it will require some rule and practice changes. Ultimately, if we are going to succeed at that, we have to have a serious discussion within each of our groups. The consensus has to come from each group to say, "We can improve the process."

Senator Batters was clearly stating that they have a system that they believe works well. I take that for what it is; I accept that. Some of us would argue there is at least a perspective that you can improve the system. Given the debate we have witnessed now for quite some time, I am also a member who has put forward a private member's bill, and I learned a lot in the process, initiating it here and how to work with members in the other place to try to move it there also. That experience has certainly given me a lot of appreciation for how the system actually works in the context of putting forward a private member's bill.

I will conclude by saying yes; I agree with you, chair. We should also try to bring to our colleagues who are not on this committee that we are proceeding with some thinking about how we can improve the system with rules and practices and at least have that discussion internally as we work through what we are going to recommend at the end of the day. Because I think it will make the system easier to manage when we get to that stage where there is a recommendation.

Senator K. Wells: At minimum, having a set of best practices or a Senate public bill tool kit would be useful.

Specifically, on the need for reform, in my mind, there are two tracks under Senate public bills. There are what we call the designation bills, and I see us trying to separate that a little bit from general Senate public bills. I am not sure if that, at this stage, needs a conversation with the House of Commons to see how willing they are to come up with a new procedure for those designation bills, because I think that certainly has merit for both. But it might be premature for us to just go ahead and do that piece of work and find out there is no interest or appetite from the House of Commons on that.

Le sénateur Yussuff : Nous pouvons faire beaucoup pour améliorer la procédure applicable aux projets de loi d'initiative parlementaire, et, bien que notre assemblée soit nettement plus petite que l'autre, nous produisons effectivement beaucoup de projets de loi d'initiative parlementaire que l'autre.

Il faut aussi parler des ressources et du temps que nous y consacrons. Chaque sénateur décide lui-même des enjeux qu'il veut faire valoir. Ce faisant, nous avons beaucoup appris sur les moyens d'améliorer le système. Cela aidera le Sénat, mais aussi ceux qui souhaitent promouvoir un projet de loi d'initiative parlementaire. Je crois qu'il faudra notamment modifier certaines règles et pratiques. Au final, pour y arriver, il faudra engager une solide discussion dans chacun de nos groupes. Le consensus doit émaner de chaque groupe pour que l'on puisse affirmer : « Nous pouvons améliorer la procédure. »

La sénatrice Batters a clairement indiqué que son groupe applique un système qui fonctionne bien à ses yeux. Je prends cela pour ce que ça vaut; je l'accepte. Certains d'entre nous feraient valoir qu'il existe au moins un point de vue selon lequel ce système pourrait être amélioré. Compte tenu du débat en cours depuis un certain temps déjà, j'ai moi aussi présenté un projet de loi émanant d'initiative parlementaire et j'ai beaucoup appris à cette occasion, aussi bien sur la façon de le proposer ici que sur la façon de collaborer avec les membres de l'autre assemblée pour tenter de le faire adopter par eux également. Cette expérience m'a certainement permis de mieux comprendre le fonctionnement concret du système dans le cadre du dépôt d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

Je conclurai en disant que oui, je suis d'accord avec vous, monsieur le président. Il faudrait également essayer de faire comprendre à nos collègues qui ne font pas partie de ce comité que nous réfléchissons au moyen d'améliorer le système par le biais des règles et des pratiques et qu'il faut au moins en discuter à l'interne pendant que nous élaborons ce que nous allons finalement recommander. Je crois que cela facilitera la gestion du système quand nous en serons au stade de la formulation d'une recommandation.

Le sénateur K. Wells : À tout le moins, il serait utile d'avoir un ensemble de bonnes pratiques ou une boîte à outils pour les projets de loi d'initiative parlementaire au Sénat.

Concernant plus précisément la nécessité d'une réforme, il y a, à mon avis, deux voies pour les projets de loi d'intérêt public du Sénat. Il y a ce qu'on appelle les projets de loi de désignation, et je crois qu'il faudrait les distinguer un peu des projets de loi généraux émanant du Sénat. Je ne sais pas si, à ce stade, il est nécessaire d'en discuter avec la Chambre des communes pour savoir si elle est disposée à adopter une nouvelle procédure pour les projets de loi de désignation, parce que, à mon avis, ce serait certainement avantageux pour les deux Chambres. Mais il serait peut-être prématuré de nous lancer dans ce travail pour découvrir

For the Senate public bills, I agree with Senator Yussuff. Maybe we need a set of — whether we plunk some of these questions out and take them back to our groups for some discussion to be able to bring back some of that feedback. I think there are a lot of good ideas and options here. It is almost like a decision tree. If we are doing this, then we go down this path. If we are not going to have interest in that, then we go down this path.

To Senator Ringuette's point, perhaps because sometimes senators have longer tenure over multiple parliaments, the notion of bringing back a Senate public bill is a little different than in the House of Commons, where members may change, and that sponsor may no longer be there where they can sort of come back at the place they were in the last Parliament. I think it would save resources and may create some of that, for lack of a better term, flooding the zone at the beginning of every Parliament where, in some cases, a number of Senate public bills are all introduced at the same time by the same senator.

Senator Varone: This is my third meeting here. I missed all of the deliberations. I want to thank the analysts for providing an excellent background document that allowed me to read it and learn what you have been deliberating.

As an observer over the last three years of what has gone on in the Senate, there are some things that I think are problematic and need to be resolved. The practice of a group is not a rule of the Senate. Those two items need to be aligned as best as you can because I know people take advantage of the ambiguity that is the Senate itself.

I want every senator to feel comfortable in tabling what they think is something that is good for all Canadians, but it should be rules-based. Without it, we are just going to waste more time and have more anxiety between different Senate groups.

To answer your question, yes, I think there is room for Rules to adopt practice and procedures that are equal and fair to all senators, in any group.

Senator Batters: As I expressed before, I liked what Senator Wells was saying about a best practices document. That could be helpful for this kind of topic.

If I can make an observation about this overall subject, we obviously in the Conservative caucus have a much more regimented — it is a caucus, not just a group. It is not a group of independents; it is those of us who have chosen to affiliate ourselves in a certain way. Because of that and because we also

ensuite que la Chambre des communes ne s'y intéresse pas du tout.

Quant aux projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, je partage l'avis du sénateur Yussuff. Peut-être faudrait-il définir une série de questions à soumettre à nos groupes pour qu'ils en discutent et donnent leur avis. Nous avons ici beaucoup de bonnes idées et de choix. On dirait presque un arbre décisionnel. Si on veut faire ceci, on emprunte telle voie. Sinon, on emprunte telle autre.

Pour revenir à ce que disait la sénatrice Ringuette, peut-être parce que les sénateurs exercent parfois leur mandat sur plusieurs législatures, la notion de reprise d'un projet de loi d'intérêt public au Sénat diffère quelque peu de celle en vigueur à la Chambre des communes, où les députés peuvent changer et où le parrain d'un projet de loi n'est plus nécessairement présent pour reprendre les choses là où il en était à la dernière législature. Cela permettrait d'économiser des ressources et éviterait le phénomène d'engorgement — faute d'un meilleur terme — au début de chaque législature, quand plusieurs projets de loi du Sénat sont parfois présentés simultanément par un même sénateur.

Le sénateur Varone : C'est ma troisième réunion ici. J'ai manqué l'intégralité des délibérations. Je tiens à remercier les analystes de m'avoir fourni un excellent document de référence qui m'a permis de me mettre au courant.

Comme observateur depuis trois ans au Sénat, je pense que certaines choses sont problématiques et qu'il faudrait les régler. La pratique d'un groupe n'est pas une règle du Sénat. Les deux doivent être harmonisés autant que possible, parce que je sais bien que certains profitent de l'ambiguïté inhérente au Sénat lui-même.

Je voudrais que chaque sénateur se sente à l'aise de présenter ce qu'il estime être dans l'intérêt de tous les Canadiens, mais cela doit se faire dans le respect des règles. Faute de quoi, nous ne ferons que perdre encore plus de temps et accroître les tensions entre les différents groupes du Sénat.

Pour répondre à votre question, oui, je crois que nous pouvons adopter des pratiques et des procédures équitables et justes pour tous les sénateurs, quel que soit leur groupe.

La sénatrice Batters : Comme je l'ai déjà dit, j'ai apprécié les propos du sénateur Wells concernant un document sur les meilleures pratiques. Cela pourrait être utile pour ce genre de sujet.

Si vous le permettez, j'aimerais faire une remarque sur l'ensemble de cet enjeu. Il est évident que, dans le caucus conservateur, nous avons une organisation beaucoup plus réglementée — c'est un caucus, et pas simplement un groupe. Ce n'est pas un groupe d'indépendants, puisque nous avons choisi

have the connection with the House of Commons Conservative caucus, we have different procedures and things we abide by as part of that discipline of being in a caucus.

The difference in this whole scheme of things, largely, here is we have the other groups in the Senate that are more loosely based than we are. So there are groups of independent senators, some of which don't discuss policy or bills or that sort of thing at their group meetings and don't have, as far as I can tell, a structure of leadership to say to certain senators who may be proposing five bills at one time, "Hey, do you think that is a good idea?" Instead, it just happens.

As a result of those very loose arrangements and much more independence in each of those groups, there is a desire by those groups who do not want to have a more static situation within their own group or requirements for how bills would proceed and that sort of thing — instead, they want the Senate to do it as an institution.

I am noting the differences between the two because that is where we're at right now. We have groups for which that is what they would like us to do as a Senate, as an institution, to make rules, some of which, yes, would potentially limit the rights of senators to bring different bills forward.

I actually didn't think it was as widely accepted when Senator Tannas was testifying about his idea about having a different procedure for designated days or months or that sort of thing. I know I brought up what we were dealing with that day. The next day was the National Day for Truth and Reconciliation, which I pointed out started as a House of Commons private member's bill.

So then you are going to get into situations where you have certain day bills or month bills — that sort of thing — that people view as very important ones. Then you will have other ones that people think are not as important. How do you make those distinctions?

I think that, overall, it should be the right of parliamentarians. They are the ones who bring these bills forward. They have to defend them and try to get them passed. For members in the House of Commons, Senator Tannas was even proposing that the House of Commons members — that we do it as a Parliament-wide thing, which would impair the rights of members of the House of Commons, who are elected by the people. I don't think that is appropriate in the least.

de nous affilier d'une certaine manière. C'est pour cette raison, et parce que nous sommes également liés au caucus conservateur de la Chambre des communes, que nous avons des procédures différentes et des règles que nous respectons dans le cadre de la discipline propre à un caucus.

Dans ce contexte général, la différence tient en grande partie au fait que d'autres groupes au Sénat sont organisés de manière moins stricte que le nôtre. Il y a donc des groupes de sénateurs indépendants, dont certains ne discutent pas de politiques, de projets de loi ou de ce genre de sujets au cours de leurs réunions de groupe et n'ont pas, pour autant que je sache, de structure de direction permettant de demander à certains sénateurs susceptibles de présenter cinq projets de loi à la fois : « Dites-moi, êtes-vous sûr que ce soit une bonne idée? » Au lieu de cela, c'est simplement ce qui arrive.

Compte tenu de ces modalités très vagues et de l'indépendance bien plus grande dont jouit chacun de ces groupes, ceux qui ne souhaitent pas voir s'instaurer une situation plus immuable dans leur propre groupe ni se voir imposer d'exigences liées aux projets de loi, etc., souhaitent plutôt que ce soit l'institution même du Sénat qui s'en charge.

Je souligne les différences entre les deux, parce que c'est là que nous en sommes. Certains groupes souhaitent que ce soit le Sénat comme institution qui décide, c'est-à-dire que nous fixions des règles dont certaines, en effet, seraient susceptibles de limiter le droit des sénateurs à présenter différents projets de loi.

En réalité, je ne pensais pas que cela soit aussi largement accepté quand le sénateur Tannas a parlé de l'idée d'instaurer une procédure différente pour certains jours ou mois désignés, ou quelque chose comme cela. Je me rappelle avoir évoqué ce dont il était question ce jour-là. Le lendemain, c'était la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, dont j'ai rappelé qu'elle trouvait son origine dans un projet de loi d'initiative parlementaire déposé à la Chambre des communes.

Vous allez donc vous retrouver dans des situations où des projets de loi que les gens estiment très importants seront présentés certains jours ou certains mois. Et puis vous en aurez d'autres que les gens jugent moins importants. Comment faire la distinction entre les deux?

Je crois que, dans l'ensemble, ce droit devrait revenir aux parlementaires. Ce sont eux qui présentent ces projets de loi. C'est à eux de les défendre et de s'efforcer de les faire adopter. Quant aux députés de la Chambre des communes, le sénateur Tannas proposait même que ceux-ci — c'est-à-dire que nous le faisions à l'échelle du Parlement, mais cela porterait atteinte aux droits des députés de la Chambre des communes, qui sont élus par le peuple. Je ne crois pas que cela soit approprié, loin de là.

The Chair: I would note, though, Senator Batters, that in the House of Commons they, years ago, reformed their private members' business to provide some limitations.

Senator Batters: They chose to.

The Chair: Exactly, but that included the Conservative caucus in the House of Commons.

[*Translation*]

Senator Youance: I agree with taking these issues back to our groups for discussion, so we can arrive at recommendations everyone agrees on. However, I feel it's important to amend the Rules, because the groups aren't closed. People can leave a group and join another, so they could, to some extent, try to impose the rules of the group they left on the new group, whose rules are different. I think we need a standard rule, so as not to have subjective rules that differ depending on the group. I think that we need to change the Rules and that we should vote on the bills at second reading. That can't be done at the group level. That's one of the things that could prevent bills from always being reintroduced in the next session of Parliament. All that to say, we need one rule and a set of recommendations that the groups agree on. We can't rely solely on each group's rules.

The Chair: Thank you.

[*English*]

Senator Petitclerc: It's more of a question for the chair. I am hearing support for a change of Rules and recommendations on best practice. I look at this document. We received many testimonies on different ideas. You mentioned the vote on second reading. My question is how we proceed next in narrowing down what we want to advise the Senate.

The Chair: That is a very good question.

Senator Petitclerc: What do we keep? What do we not keep?

The Chair: Essentially, I see three waves of our collective deliberation. The first wave is the one we're on, which is a general sweep of decision making as to whether we agree that there ought to be rule changes that limit — in a sense, there are three pieces to it, right? The pre-tabling, the consideration in the chamber and the post-committee work and third reading.

The decision tree that has been drafted for us could, in a sense, be gone through roughly to help shape and narrow the choices. Then you would do a second round where you harvested that for

Le président : Cela dit, sénatrice Batters, je rappelle que, voilà plusieurs années, la Chambre des communes a réformé la gestion des affaires émanant des députés pour y imposer certaines limites.

La sénatrice Batters : C'était leur décision.

Le président : Exactement, mais cela incluait le caucus conservateur à la Chambre des communes.

[*Français*]

La sénatrice Youance : J'appuie l'idée qu'on discute des questions dans les différents groupes pour arriver à des recommandations qui font l'unanimité. Or, je crois qu'il est important que les règlements changent, parce que les groupes ne sont pas fermés, donc les gens peuvent partir d'un groupe et aller vers un autre. Ils pourraient partir de règlements qui seraient différents et les imposer à l'autre groupe en quelque sorte. Je crois que, pour éviter cette subjectivité des règlements qui seraient différents entre les groupes, il serait important qu'il y ait un règlement général, que l'on révise les règlements et, qu'il y ait un vote en deuxième lecture des projets de loi. On ne peut pas le faire au niveau des groupes. C'est un des éléments qui pourraient empêcher que les projets de loi reviennent après chaque législature. Tout cela pour dire qu'il y a une nécessité d'avoir un règlement et des recommandations qui sont validées par les groupes. On ne peut pas se baser uniquement sur les règlements de groupe.

Le président : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Petitclerc : Cette question s'adresse plutôt au président. Certains se disent en faveur d'une modification du Règlement et formulent des recommandations sur les meilleures pratiques. Et puis je regarde ce document. Nous avons reçu de nombreux témoignages présentant différentes idées. Vous avez parlé du vote en deuxième lecture. Ma question est la suivante : comment procéder à présent pour préciser la teneur de l'avis que nous souhaitons adresser au Sénat?

Le président : Très bonne question.

La sénatrice Petitclerc : Que faut-il conserver? Ou pas?

Le président : En substance, je distingue trois vagues dans notre réflexion collective. Il y a d'abord l'actuelle, où nous essayons de déterminer si nous sommes d'accord sur la nécessité de modifier les règles pour limiter — on pourrait dire qu'il y a trois volets, n'est-ce pas? La phase préalable au dépôt, l'examen en séance plénière, et puis les travaux en comité et la troisième lecture.

L'arbre décisionnel qui nous est proposé pourrait nous aider à tracer les grandes lignes de réflexion et à resserrer les choix. Dans un deuxième temps, on analyserait ces éléments pour

whether it all makes sense and how that would adjust practices and best practices. So procedures, not rule changes.

Then we have to ask ourselves this: How do we engage our colleagues? The role of this committee is to table a report that engages the chamber. How you, in your own roles, in your own groups and caucuses, come to this meeting, having had some discussions — that is up to you. But I do think that those of you who have heard the evidence and have been part of the decision making need to — we need to conclude a report that, at least, has the majority of this committee making a recommendation to the chamber, and we go in that fashion. That is the best way of doing it.

As I was looking at the decision tree, I thought we needed to decide this: Should the committee recommend reforms to address the concerns heard by the committee? I think the majority at this table has said yes. Should the committee make recommendations to encourage a different approach to the drafting of Senate public bills? You see there the practices we would be endorsing, including ensuring that the Office of the Law Clerk was involved in the drafting of these bills. Should we have some form of limit on intake? I have heard the evidence. My sense is yes, but then we have to ask how.

If the "how" — you have a limit either by the Senate over time, so one bill per session or one bill per Parliament, or you have that plus some limitations of a mechanism for consideration in the chamber. So, you have the lottery system in the House, which limits the time — you can have any number of bills tabled in the House, but the consideration of that bill is limited to a certain number. Those are determined by a lottery.

We need to work this through. And nothing is finished until it is all finished in the sense that we have to be comfortable with the whole system that we are seeking to make some reforms to and bring ourselves along to see the consistencies, but have in our heads that X is a rule and Y is a best practice: "No, we thought about that, and that doesn't work." Then, in what time frame do we seek to bring this forward?

I think our staff would be happy to hear us conclude on some of those big issues. Then, we can have a document that narrows the choices over time. It would make it an iterative process with this committee.

vérifier si le tout est cohérent et déterminer comment cela permettrait d'adapter les pratiques et les bonnes pratiques. Donc des changements aux procédures, pas aux règles.

Il faut donc se poser la question suivante : comment obtenir l'adhésion de nos collègues? Le rôle de ce comité est de présenter un rapport susceptible de rallier l'assemblée. La manière dont vous, dans le cadre de vos fonctions respectives, dans vos groupes et caucus, viendrez à cette réunion après avoir discuté, ne dépendra que de vous. Mais je crois sincèrement que ceux d'entre vous qui ont entendu les témoignages et qui ont participé au processus décisionnel doivent — nous devons — aboutir à un rapport dans lequel, à tout le moins, la majorité de ce comité formulera une recommandation à l'intention de l'assemblée. Et ainsi de suite. C'est la meilleure façon de procéder.

En examinant l'arbre décisionnel, je me suis dit qu'il faudrait régler la question suivante : le comité devrait-il recommander des réformes pour répondre aux préoccupations qui lui ont été présentées? À mon avis, la majorité des personnes ici présentes a répondu par l'affirmative. Le comité devrait-il formuler des mesures recommandant une approche différente dans la rédaction des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat? Vous voyez là les pratiques que nous approuverions, notamment celle qui garantirait que le Bureau de la légiste participe à la rédaction de ces projets de loi. Devrait-on instaurer une forme de limitation du nombre de projets acceptés? J'ai écouté les témoignages. Mon sentiment est que oui, mais il faut alors se demander comment le faire.

Quant à la « manière », soit le Sénat impose une limite dans le temps — un projet de loi par session ou un projet de loi par législature —, soit cette limite s'ajoute à certaines restrictions liées au mécanisme d'examen en assemblée. Ainsi, à la Chambre des communes, il y a le système de tirage au sort qui limite le nombre de projets de loi examinés : on peut déposer autant de projets de loi qu'on le souhaite à la Chambre, mais seuls quelques-uns seront examinés. Ce nombre est déterminé par tirage au sort.

Il faut régler cela. Et rien n'est terminé tant que tout n'est pas terminé, au sens où nous devons être à l'aise avec l'ensemble du système que nous cherchons à réformer et nous efforcer d'en cerner les cohérences, tout en gardant à l'esprit que X est une règle et que Y est une bonne pratique : « Nous y avons réfléchi, et non, cela ne fonctionne pas. » Ensuite, dans quel délai comptons-nous régler tout cela?

Je pense que nos collaborateurs seraient ravis de nous voir conclure sur certaines de ces grandes questions. Nous pourrions alors avoir un document permettant de restreindre progressivement les choix. Il y aurait donc un processus itératif au comité.

Senator Downe: Chair, it is important that the Senate take a position. As you correctly noted, the House of Commons has already adjusted their rules to address their problem. They might well initiate new rules to address what they perceive is a problem from the Senate, which is that there are too many bills.

I was reading the transcript last week regarding Senator Marty Deacon's bill on online gambling, and the Bloc spokesperson started the speech by complaining about the large number of Senate bills that were appearing before the House of Commons, and this is another one. We have to be sensitive to the pressures we're getting from them and, in effect, clean up our own house.

I agree with what you said — your summary there. There are a few decisions to make, and then we can move forward with a recommendation to the chamber.

Senator K. Wells: Is it our goal now to go into some of these issues, like the limits on intake, for example?

The Chair: I would propose that we use this document as a triage, recognizing, as I said, that nothing is over until it is all over. At least, it would help determine to what extent there is consensus on any of this. It would help our staff with the next iteration of the document.

If that is agreeable, let me ask the question, then. Do you agree that:

> (a) Before introducing an SPB, senators should determine that there are no other appropriate avenues to bring forward debate on the subject.
>
> (b) Senators should avoid tackling complex policy issues in an SPB where the proposed legislation is unlikely to provide an effective or comprehensive solution.
>
> (c) Senators recognize the role and mandate of the Office of the Senate Law Clerk and Parliamentary Counsel, including the fact that it can help identify and mitigate potential constitutional concerns, but that it cannot guarantee that a bill will ultimately be found constitutional by the courts.

Do we agree to that?

Senator Batters: I had my hand up to speak on that point.

The Chair: I see that, and I am calling on you to speak.

Senator Batters: Thank you.

Le sénateur Downe : Monsieur le président, il est important que le Sénat prenne position. Comme vous l'avez justement fait remarquer, la Chambre des communes a déjà adapté ses règles. Elle pourrait très bien adopter de nouvelles règles pour répondre à ce qu'elle perçoit comme un problème émanant du Sénat, à savoir un nombre trop élevé de projets de loi.

Je lisais le relevé de la semaine dernière concernant le projet de loi de la sénatrice Marty Deacon sur les jeux d'argent en ligne. Le porte-parole du Bloc a commencé son intervention en se plaignant du grand nombre de projets de loi émanant du Sénat qui étaient soumis à la Chambre des communes, et celui-ci en est un de plus. Nous devons être attentifs aux pressions qu'ils exercent sur nous et, en fait, mettre de l'ordre dans nos propres affaires.

Je suis d'accord avec ce que vous avez dit — votre résumé. Il reste quelques décisions à prendre, après quoi nous pourrons présenter une recommandation à l'assemblée.

Le sénateur K. Wells : Notre objectif est-il désormais d'aborder certaines de ces questions, comme la limitation du nombre de projets de loi présentés, par exemple?

Le président : Je propose d'utiliser ce document pour faire un tri, en gardant à l'esprit, je le rappelle, que rien n'est joué tant que tout n'est pas terminé. Cela permettrait au moins de déterminer dans quelle mesure il existe un consensus sur l'un ou l'autre de ces enjeux. Cela aiderait notre équipe à élaborer la prochaine version du document.

Si cela vous convient, permettez-moi alors de poser la question. Êtes-vous d'accord pour dire que :

> a) Avant de déposer un PLIPS, les sénateurs doivent s'assurer qu'il n'existe aucun autre moyen approprié de favoriser un débat sur le sujet.
>
> b) Les sénateurs doivent éviter d'aborder des questions de politiques complexes dans le cadre d'un PLIPS lorsque le texte de loi proposé n'est pas susceptible d'apporter une solution efficace ou exhaustive.
>
> c) Les sénateurs doivent reconnaître le rôle et le mandat du Bureau de la légiste et conseillère parlementaire du Sénat, notamment le fait qu'il peut aider à identifier et à atténuer d'éventuels problèmes constitutionnels, mais aussi le fait qu'il ne peut garantir qu'un projet de loi sera en définitive jugé constitutionnel par les tribunaux.

Êtes-vous d'accord avec cela?

La sénatrice Batters : J'avais levé la main pour intervenir à ce sujet.

Le président : En effet. Et je vous invite à prendre la parole.

La sénatrice Batters : Merci.

Particularly as I look at (b), "senators should avoid tackling complex policy issues in an SPB where the proposed legislation is unlikely to provide an effective or comprehensive solution" — according to whom?

I, in 13 years, have not brought a Senate public bill forward, but if I wanted to, I should be able to if I think I can defend it and have the appropriate background, evidence and something. Just because someone else thinks it's too complex, according to whomever, or somebody is telling me that it would be unlikely to provide an effective or comprehensive solution — again, according to whom? No, I don't agree with that in the least.

Maybe I might on certain areas be quite capable of defending that kind of a bill and ultimately trying to get it passed in both houses, and it should be my ability to do that.

Also, with respect to the intake thing, who will tell that senator there are no other appropriate avenues to bring forward debate? Who will decide that?

The Chair: In fairness to the comments made here, these are not rule changes; they are best practices. They are not binding in the Rules.

Senator Batters: It is unclear whether this is rules-based, and many senators here today want all kinds of rule changes, so I do not know what is being proposed here for this.

The Chair: My reading of this is that this would be in the column of best practices, not Rules changes.

Senator Batters: Who would be determining these things?

The Chair: Ultimately, this committee will be making a report to the chamber with respect to what the best practices are that we are recommending and what Rules changes we are recommending. Best practices are only that: best practices. Individual senators will interpret that as they will.

For now, though, I am asking the question whether we wish to continue with this item in the next draft — that is to say, a best practice that makes these points. Senator Batters says no.

Senator Batters: Not those points.

Also, regarding option (c), when it talks about recognizing the role and mandate of the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel about constitutional concerns, I'm pretty

Notamment au sujet du paragraphe b) : « Les sénateurs doivent éviter d'aborder des questions de politiques complexes dans le cadre d'un PLIPS lorsque le texte de loi proposé n'est pas susceptible d'apporter une solution efficace ou exhaustive » — selon qui?

En 13 ans, je n'ai pas présenté un seul projet de loi d'intérêt public émanant du Sénat, mais, si je le souhaitais, je devrais pouvoir le faire si j'estime pouvoir le défendre et si je dispose de renseignements, de données et de tout ce qu'il faut. Ce n'est pas parce que quelqu'un d'autre, qui que ce soit, estime que c'est trop complexe ou parce que quelqu'un me dit que cela n'apporterait probablement pas de solution efficace ou exhaustive — là encore, selon qui? Non, je ne suis absolument pas d'accord.

Il se pourrait que je sois tout à fait capable de défendre ce genre de projet de loi dans certains domaines et, au final, d'essayer de le faire adopter par les deux Chambres, et je devrais pouvoir le faire.

Par ailleurs, concernant la limitation du nombre de projets de loi présenté, qui dira à tel sénateur qu'il n'existe pas d'autres voies valables pour lancer le débat? Qui en décidera?

Le président : Pour rendre justice aux commentaires formulés ici, il ne s'agit pas de modifier les règles, mais d'adopter de bonnes pratiques. Elles ne sont pas contraignantes au titre du Règlement.

La sénatrice Batters : On ne sait pas très bien si cela relève ou non du Règlement, mais beaucoup de sénateurs ici présents aujourd'hui souhaitent toutes sortes de modifications réglementaires. Je ne sais donc pas ce qui est proposé ici à ce sujet.

Le président : D'après ce que j'en comprends, on parle de bonnes pratiques plutôt que de modifications au Règlement.

La sénatrice Batters : Qui en déciderait?

Le président : Au final, c'est le comité qui présentera au Sénat un rapport sur les meilleures pratiques que nous recommandons et sur les modifications au Règlement que nous proposons. Les meilleures pratiques ne sont que cela : des meilleures pratiques. Chaque sénateur les interprétera à sa manière.

Mais, pour l'instant, je vous demande si nous souhaitons conserver cette question dans la prochaine version — c'est-à-dire une bonne pratique faisant valoir ces éléments. La sénatrice Batters répond par la négative.

La sénatrice Batters : Pas ces éléments-là.

Par ailleurs, concernant le paragraphe c), quand il s'agit de reconnaître le rôle et le mandat du Bureau du légiste et conseiller parlementaire en matière constitutionnelle, je suis presque

sure that when they came here, they said they didn't have the expertise to determine constitutional concerns.

The Chair: That's why it says they cannot guarantee the bill.

Senator Batters: No, it also says, ". . . recognize the role and the mandate . . ." of that, but including that it can ". . . help identify and mitigate potential constitutional concerns . . .," but they came in front of this committee and told us they really do not have that —

The Chair: But the next phrase is that they cannot guarantee that a bill will ultimately be found constitutional.

Senator Batters: I think it goes further than that. They do not have the manpower to have that kind of expertise.

The Chair: Actually, they do.

Senator Petitclerc: I have some hesitation with (a) and (b) in the sense that I would see our role as being to focus more on processes — trying to be efficient in the process — via the Rules and practices or procedures, and not so much on the content of what a senator chooses to do.

That is why I am comfortable with and in support of (c). It advises that this would be a good practice, whereas (a) and (b) I find — also, how do we define complex policy issues? Those would be my two cents. I would stay away from the content of what a senator —

The Chair: You're more comfortable with just (c).

Senator Petitclerc: Yes, (c), I am happy with that.

Senator K. Wells: I see that as a helpful, friendly sort of checklist for someone who is going through considering implementing a Senate public bill. Some could be new senators who've never done that before, who were not legislators in their past careers. All of this is sort of, "Stop, think about it," and then, "Okay, it does in my mind — or the team you consulted with — satisfy these criteria." It doesn't prevent anything from moving forward. It is just a pause and reflect, and I think that's just a good practice.

Perhaps the wording could shift to be more general than being as specific as it is. I think it is important that somebody does know the processes and what to consider in doing this before they simply table something on which then all these questions might come up in the chamber or at committee if they haven't

certaine que ses représentants, quand ils sont venus ici, ont déclaré ne pas avoir l'expertise nécessaire pour se prononcer sur ces questions.

Le président : C'est pour cette raison qu'ils disent ne pas pouvoir garantir la constitutionnalité du projet de loi.

La sénatrice Batters : Effectivement, et il est également indiqué : « […] reconnaître le rôle et le mandat […] » de cet organisme, tout en précisant qu'il peut « […] aider à identifier et à atténuer d'éventuels problèmes constitutionnels […] », mais ses représentants se sont présentés devant ce comité et nous ont déclaré que, en fait, ils n'avaient pas cette capacité...

Le président : Mais on dit ensuite qu'ils ne peuvent garantir qu'un projet de loi sera en définitive jugé constitutionnel.

La sénatrice Batters : Je crois que ça va plus loin que cela. Ils n'ont pas les effectifs nécessaires pour avoir ce genre d'expertise.

Le président : En fait, si, ils les ont.

La sénatrice Petitclerc : J'ai quelques réserves concernant les paragraphes a) et b), dans la mesure où je considère que notre rôle consiste davantage à nous concentrer sur les processus — en cherchant à optimiser leur efficacité — par le biais du Règlement et des pratiques ou procédures, plutôt que sur le contenu des décisions prises par un sénateur.

C'est pourquoi je suis favorable à l'option c) et la soutiens. Elle indique qu'il s'agirait d'une bonne pratique, alors que, au sujet des options a) et b), je me demande — et d'ailleurs, comment définir des questions politiques complexes? Voilà ce que j'en pense. Je m'abstiendrais de me prononcer sur le contenu de ce qu'un sénateur...

Le président : Vous préférez simplement l'option c).

La sénatrice Petitclerc : Oui, le paragraphe c) me convient.

Le sénateur K. Wells : J'y vois une liste de vérification utile, un aide-mémoire pratique destiné à quiconque envisage de présenter un projet de loi d'intérêt public du Sénat. Il pourrait s'agir de nouveaux sénateurs qui n'ont jamais fait cela et qui n'étaient pas législateurs dans leur carrière antérieure. Il s'agit simplement de se dire : « Un instant, réfléchissons », puis : « D'accord, à mon avis, ou de l'avis de l'équipe consultée, ces critères sont respectés. » Cela n'empêche en rien d'aller de l'avant. Il s'agit simplement de prendre le temps de réfléchir, et je pense que c'est une bonne pratique.

On pourrait peut-être employer une formulation plus générale, moins précise. À mon avis, il est important de connaître les processus et les éléments à prendre en considération avant de déposer un projet de loi sans avoir examiné ces questions, qui risqueraient alors de se poser au Sénat ou en comité. Je verrais ce

been considered before. I see these sorts of friendly, procedural suggestions in a best practices tool kit.

[*Translation*]

Senator Youance: I would've done that part in two steps. I would have had a list for the process. I would've put the questions on the process, (a) and (c). We could make (a) more general and (c). We could have a second 2.2 on the content, and then we could take the law clerk's recommendation where they said that the senator should be ready to provide an additional opinion.

That way, if we lay out the process, which is simple, and some of the content, we could strengthen the approach, in that the senator has to seek out that information.

Wherever the document refers to the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel and its analysis, it would be useful to add that the process applies to both the English and French versions overall, so it's understood that it covers both.

[*English*]

Senator Burey: I would like to agree with Senator Petitclerc and how she did it and with Senator Wells in saying it may be wordsmithing to just do (a) and (b) in a more general sense. Yes.

The Chair: Can I suggest that we agree that language around (c) be incorporated in our next document, but references in, as (a) and (b) are describing, might be a preamble to a best practice document that's quite outside of this? That might be one way of moving forward. Is there agreement on that?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Can we then move to the big question, of course?

Senator K. Wells: Just before we move there, again, I'm thinking of the best practices document. There are other things that we have not considered that we maybe take for granted. For example, the Senate public bill generally cannot be a money bill, right? Obviously, that should go in a best-practice sort of list. Maybe, as this is being compiled, we are thinking about all of the best practices or the requirements — that is a requirement — that go in the same kind of document so we're not leaving anything out.

Senator Varone: On that specific issue, I've always had the question: Is a framework of a money bill a money bill? I see this proliferation of framework bills that occupy a lot of time and take up a lot of resources, but, at the end of the day, they are still money bills. Who makes that adjudication? At what point in the

genre de conseils pratiques sur la procédure dans une trousse de pratiques exemplaires.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Cette partie, je l'aurais faite en deux étapes. J'aurais mis une liste sur le processus. J'aurais mis les questions sur le processus, le a) et le c). On pourrait mettre le a) plus général et le c). Un deuxième 2.2 sur le contenu et, à ce moment-là, on pourrait prendre la recommandation des légistes quand ils avaient dit que le sénateur devrait pouvoir être prêt à avoir un avis complémentaire.

À ce moment-là, si l'on met le processus qui est simple et une partie sur le contenu, on pourrait avoir des éléments plus forts, dans le sens que le sénateur doit aller chercher.

Dans tout le document, chaque fois que l'on parle du Bureau de la légiste et conseillère parlementaire ainsi que de l'étude que le bureau fait, il serait intéressant d'ajouter que la vérification est faite pour les versions anglophone et francophone de manière générale, pour que l'on comprenne que cela englobe les deux.

[*Traduction*]

La sénatrice Burey : Je partage l'avis de la sénatrice Petitclerc et j'appuie l'approche qu'elle propose. Je suis aussi d'accord avec le sénateur Wells : il suffirait peut-être de reformuler les points a) et b) de façon plus générale. Oui.

Le président : Puis-je proposer que nous convenions d'intégrer le contenu du point c) à notre prochain document, tandis que les considérations exposées aux points a) et b) pourraient figurer dans le préambule d'un document distinct sur les pratiques exemplaires? Ce serait peut-être une façon d'avancer. Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Pouvons-nous maintenant passer à la grande question?

Le sénateur K. Wells : Juste avant, je reviens au document sur les pratiques exemplaires. Il y a d'autres éléments que nous n'avons pas abordés et que nous tenons peut-être pour acquis. Par exemple, un projet de loi d'intérêt public du Sénat ne peut généralement pas être un projet de loi de finances, n'est-ce pas? Cela devrait évidemment figurer dans une liste de pratiques exemplaires. Pendant la préparation de ce document, nous pourrions peut-être réfléchir à l'ensemble des pratiques exemplaires et des exigences à y inclure, car il s'agit ici d'une exigence, pour nous assurer de ne rien oublier.

Le sénateur Varone : À ce sujet précis, je me suis toujours posé la question suivante : un projet de loi-cadre qui prévoit des dépenses est-il un projet de loi de finances? Je vois se multiplier les projets de loi-cadres qui prennent beaucoup de temps et mobilisent beaucoup de ressources, mais qui, au bout du compte,

process do we just call it out and say, “I’m sorry, this is not right.” Where is the rule on that, and how do you call that out? I get confused about that. Can somebody enlighten me?

The Chair: It is much narrower than you think, and it is where it needs a Royal Recommendation.

Senator Varone: Understood, but these framework bills that require money are —

The Chair: It is the will of the chamber. I could make a case that framework bills — most of which, by the way, are in provincial jurisdiction or at least shared jurisdiction — are performative, and we ought to have a stronger debate on the substance of it, but that’s just me. I would rather not tackle that than tackle the process, which gives us better tools to tackle that.

Senator Varone: The other point I wanted to raise, which I read in the notes, is the issue of a sponsor from the House of Commons. At the end of the day, I have this notion that Senate public bills, in their very form, are senators wanting to make laws. But if there is no opportunity and no person in the House of Commons who is willing to take it up, why are we spending the effort? There was no conclusion in the analysts’ report in terms of that deliberation. If we’re going to be dealing with conditions precedent, is that something to consider?

The Chair: I absolutely think so. Can we hold that thought for — that ultimately becomes, I think, a best-practice argument and not a rule.

Senator Varone: Very well.

Senator Yussuff: My understanding from the other place is that, at some point in the process on a private member’s bill, the Speaker can be asked to rule whether it is a money bill. They have a process in which they can make that determination. In the Senate, we don’t have that process — at least I’m not aware of it. We do? Who makes the determination? The Speaker? Do we have to ask? Should there be a request at some point? I see a lot of bills that we all deal with on different committees. That should have been an obvious question, and I don’t see it being asked either before it came to the committee or during the process of the committee’s deliberations. I’m just asking that as a way to —

The Chair: It can be in the chamber itself.

demeurent des projets de loi de finances. Qui tranche cette question? À quelle étape pouvons-nous intervenir et dire : « Je suis désolé, cela ne convient pas »? Quelle règle s’applique et comment soulever la question? Je m’y perds. Quelqu’un peut-il m’éclairer?

Le président : Le critère est beaucoup plus restrictif que vous ne le pensez : il faut que le projet de loi nécessite une recommandation royale.

Le sénateur Varone : Je comprends, mais ces projets de loi-cadres qui nécessitent des fonds…

Le président : C’est au Sénat d’en décider. Je pourrais soutenir que les projets de loi-cadres, dont la plupart portent d’ailleurs sur des questions de compétence provinciale ou, du moins, de compétence partagée, servent surtout à afficher une position et que nous devrions en débattre davantage sur le fond, mais ce n’est que mon avis. Je préfère m’attaquer au processus, qui nous donnera de meilleurs outils pour aborder cette question, plutôt que de l’aborder directement.

Le sénateur Varone : L’autre point que je voulais soulever, et dont il est question dans les notes, concerne la présence d’un parrain à la Chambre des communes. Au fond, je considère que les projets de loi d’intérêt public du Sénat sont, par leur nature même, l’expression de la volonté des sénateurs de légiférer. Cependant, s’il n’y a aucune possibilité de les faire avancer à la Chambre des communes et si aucun député n’est disposé à les reprendre, pourquoi y consacrons-nous autant d’efforts? Le rapport des analystes ne tirait aucune conclusion des échanges à ce sujet. Si nous examinons des conditions préalables, est-ce un élément à prendre en considération?

Le président : Tout à fait, à mon avis. Pouvons-nous garder cette idée pour… Je pense qu’en définitive, cela relèverait d’une pratique exemplaire plutôt que d’une règle.

Le sénateur Varone : Très bien.

Le sénateur Yussuff : D’après ce que je comprends du fonctionnement de l’autre endroit, on peut, à une certaine étape de l’examen d’un projet de loi émanant d’un député, demander au Président de déterminer s’il s’agit d’un projet de loi de finances. Il existe un processus qui permet de trancher cette question. Au Sénat, nous n’avons pas de tel processus, du moins à ma connaissance. Nous en avons un? Qui tranche? La Présidente? Faut-il en faire la demande? Devrait-on le demander à une étape donnée? Je vois beaucoup de projets de loi que nous étudions tous dans différents comités. Cette question aurait dû aller de soi, mais je ne l’entends pas, ni avant le renvoi au comité ni pendant les délibérations de celui-ci. Je pose simplement la question pour…

Le président : Cela peut se faire au Sénat même.

Senator Batters: It can be in the chamber itself, where the Speaker makes a ruling. It can also take place in the committee, where the committee chair determines. A point of order is raised, and it is long established. We've had many of these situations.

Getting back to frameworks, frameworks are allowed unless someone can actually show that there is money being allocated. That is what is inappropriate about a senator's public bill and would need a Royal Recommendation to go through, just like a House of Commons private member's bill.

Senator Yussuff: Can I follow up on this?

The Chair: Sure.

Senator Yussuff: In the context of the Speaker making a ruling, wouldn't somebody have to request it?

The Chair: Yes. You raise it on a point of order. But I think we should capture this in procedures as we accumulate them.

I would like to, if we could, deal with the question of limits on intake. I guess my view is that you cannot have a meaningful reform without a question of limiting intake. The question is if we should have a form of lottery system. How many bills should a senator be able to introduce? How many senators, if we do have a lottery system, would be selected at one time? Who should administer it? All the lottery system questions flow from that. If we say we don't want a lottery system, how will we limit the number of bills other than limiting the allocation of bills per senator, which limits us to 105, which is hardly a limit?

I throw that open for comment. How willing is this committee? Is it prepared to have rules that circumscribe the ability of the Senate itself to deal with Senate public bills?

Senator K. Wells: I don't think I am really strongly in favour of a lottery system. I think there are too many variables. Sometimes a Senate public bill may have government support from its inception. If you are not part of the lottery system, you wouldn't be able to introduce that, and it wouldn't be able to move forward in a timely fashion.

What I'm more open to, based on conversations I've heard and with colleagues, is limiting it in some fashion — this might not be the correct phrasing — to one Senate public bill on the Order Paper at one time per senator. That way, once it is cleared through Senate procedures, if it is successful or not, then a senator could introduce another one should they choose, but not

La sénatrice Batters : Cela peut se faire au Sénat même, où la Présidente rend une décision. Cela peut aussi se faire en comité, où le président du comité tranche. On invoque le Règlement, et cette façon de faire est établie depuis longtemps. Nous avons connu de nombreuses situations de ce genre.

Pour revenir aux projets de loi-cadres, ils sont recevables à moins qu'on puisse démontrer qu'ils prévoient effectivement l'affectation de fonds. C'est ce qui est irrecevable dans un projet de loi d'intérêt public du Sénat et ce qui exigerait une recommandation royale pour qu'il puisse être adopté, tout comme dans le cas d'un projet de loi émanant d'un député.

Le sénateur Yussuff : Puis-je poser une autre question à ce sujet?

Le président : Bien sûr.

Le sénateur Yussuff : Pour que la Présidente rende une décision, ne faudrait-il pas que quelqu'un le demande?

Le président : Oui. Il faut invoquer le Règlement. Cependant, je pense que nous devrions inclure cet élément dans les procédures que nous répertorions.

J'aimerais, si possible, que nous abordions la question des limites au nombre de projets de loi présentés. À mon avis, il ne peut y avoir de véritable réforme sans limiter ce nombre. Faut-il prévoir une forme de tirage au sort? Combien de projets de loi un sénateur devrait-il pouvoir présenter? Si nous instaurons un tirage au sort, combien de sénateurs seraient sélectionnés à la fois? Qui devrait l'administrer? Toutes les questions relatives au tirage au sort découlent de là. Si nous disons que nous n'en voulons pas, comment limiterons-nous le nombre de projets de loi autrement qu'en limitant le nombre que chaque sénateur peut présenter? Cela nous ramènerait à 105, ce qui ne constitue guère une limite.

Je vous invite à vous prononcer. Jusqu'où le comité est-il disposé à aller? Est-il prêt à adopter des règles qui encadrent la capacité du Sénat lui-même d'étudier les projets de loi d'intérêt public du Sénat?

Le sénateur K. Wells : Je ne suis pas particulièrement favorable à un système de tirage au sort. Je pense qu'il y a trop de variables. Il arrive qu'un projet de loi d'intérêt public du Sénat bénéficie de l'appui du gouvernement dès le départ. Si votre nom n'était pas retenu au tirage au sort, vous ne pourriez pas le présenter et il ne pourrait pas progresser rapidement.

À la lumière des échanges que j'ai entendus et des discussions avec mes collègues, je serais plutôt favorable à limiter chaque sénateur à un seul projet de loi d'intérêt public du Sénat au *Feuilleton* à la fois, même si ce n'est peut-être pas la bonne façon de l'exprimer. Ainsi, une fois que le Sénat en aurait disposé, que le projet de loi ait été adopté ou non, le sénateur

to have multiple all at the same time, back to flooding the zone at the beginning of every Parliament.

If that were the case, then there needs to be a mechanism to ensure that Senate public bills can actually rise and be dealt with in an expedient amount of time, and they are not just stalled for —

The Chair: That's the next question; this question of the front-end limiting.

Senator Batters: As I've indicated throughout the study of this topic at this committee, I don't agree that we impose that kind of a limit. Like I just said, I haven't proposed any senator's public bills for the 13 and a half years that I've been in the Senate. What if it happened that next year, all of a sudden, I had two great ideas for two different ones? Then, if we had such a system in place, I would only be able to propose one and would have to wait for a new Parliament to propose another one or until that one was dealt with.

It is trying to impose rules that — again I bring this up — maybe what should be done is that there are not that many senators who bring forward multiple senators' public bills. Maybe an option for this is for the groups that those senators belong to, to have those discussions in those groups to say, "You know what? You have five on the Order Paper right now, and this is not a good system," rather than having the Senate as a whole have to deal with it. There really are not that many senators who have multiple bills on the Order Paper at the same time. I feel like this is a solution for a very small number of situations that we have right now.

The Chair: Thank you.

Senator Yussuff: The other place has far more people than we do, obviously, but they recognize that the unique reality of trying to get a bill within a parliamentary session is a privilege. They try to balance that as efficiently as they can. I am sorry to disagree with Senator Batters, but I see individuals in her group have multiple bills at the same time in the Senate. That's their right. Far be it from me to tell them that.

But in the context of fairness, with 105 senators — I've been here over five years, and I finally put one private member's bill into the system. I am reluctant to do this quite often, but if I saw there was a good reason, so be it. We must consider the context of fairness, recognizing that we compete for space in the other place. And I think we have to, at some point, come to some reality that this is a problem with how many bills we send to the other place.

pourrait en présenter un autre s'il le souhaite. Il ne pourrait toutefois pas en avoir plusieurs en même temps, ce qui nous ramène au problème de l'avalanche de projets de loi au début de chaque législature.

Dans ce cas, il faudrait un mécanisme pour que les projets de loi d'intérêt public du Sénat puissent effectivement être appelés et traités rapidement, sans rester bloqués pendant…

Le président : C'est la prochaine question. Pour l'instant, nous parlons de limiter le nombre de projets de loi dès le départ.

La sénatrice Batters : Comme je l'ai indiqué tout au long de notre étude, je ne suis pas d'accord pour imposer ce genre de limite. Comme je viens de le dire, je n'ai présenté aucun projet de loi d'intérêt public du Sénat depuis mon arrivée au Sénat, il y a 13 ans et demi. Et si, l'an prochain, j'avais soudainement deux excellentes idées pour deux projets de loi différents? Avec un tel système, je ne pourrais en présenter qu'un, puis je devrais attendre la prochaine législature ou que le premier soit réglé pour en présenter un autre.

On cherche à imposer des règles qui… Je le répète, il n'y a pas tant de sénateurs qui présentent plusieurs projets de loi d'intérêt public du Sénat. Une solution serait peut-être que les groupes auxquels appartiennent ces sénateurs en discutent avec eux et leur disent : « Vous avez actuellement cinq projets de loi au *Feuilleton*, et ce n'est pas un bon système », plutôt que d'obliger l'ensemble du Sénat à s'en occuper. Il y a vraiment peu de sénateurs qui ont plusieurs projets de loi au *Feuilleton* en même temps. J'ai l'impression qu'on cherche une solution à un très petit nombre de situations actuelles.

Le président : Merci.

Le sénateur Yussuff : L'autre endroit compte évidemment beaucoup plus de membres que nous, mais on y reconnaît que la possibilité de faire avancer un projet de loi au cours d'une session parlementaire constitue un privilège particulier. On cherche à concilier les choses le plus efficacement possible. Je suis désolé de contredire la sénatrice Batters, mais je vois des membres de son groupe qui ont plusieurs projets de loi en même temps au Sénat. C'est leur droit. Loin de moi l'idée de leur dire quoi faire.

Cependant, il faut penser à l'équité entre les 105 sénateurs. Je suis ici depuis plus de cinq ans et je viens enfin de présenter un projet de loi d'intérêt public du Sénat. J'hésite à le faire trop souvent, mais si j'avais une bonne raison, pourquoi pas? Il faut penser à l'équité et reconnaître que nous nous disputons le temps disponible à l'autre endroit. À un moment donné, il faut prendre acte du problème que pose le nombre de projets de loi que nous y envoyons.

We want senators who have bills to succeed with them if they are supported and there is merit to them, but in reality, the other place will only accept so many. I think it's a message to ourselves to figure out how we constrain ourselves, recognizing at least that, with 105 senators, everybody has the same choice. That is my bias. I'm trying to be fair. The people who are elected only get a shot to do it once within a parliamentary session, and I think it is only fair for us to reflect somewhat on that reality.

Senator Varone: I am making the same point. The introduction of a Senate public bill is an individual senator's choice, and the rules belong to that individual senator and not the group.

If you go group-wide, then the unaffiliated senators are left out, and you are not being fair to them either. What I want to see stop is the practice of groups suggesting, "Well, yes, that one senator has five Senate public bills, but as a group, we only have six." That's still not fair. Let the Rules reflect each individual senator and not the groups themselves.

Senator Ringuette: I think our discussion has gone beyond what is happening in groups. The consensus, from my perspective, is that we need Rules reform in order to bring more efficiency to private members' bills and to the Senate Chamber as a whole.

There is an issue that we need to understand when we reflect on limits. We've been hearing that some committees are flooded, literally, with private members' bills, and they lack the opportunity of time to conduct studies on other issues. That has been a consistent comment.

The issue is regarding limits on the number of private bills that the chamber deals with in a certain amount of time. In order to have that, we'll move forward, and then you need a draw system so that it would be fair. Every senator would have a chance, so, yes, a lottery. If a senator has two great bills and chooses one, maybe in the lottery, there is a colleague or another senator sympathetic to that bill who would be able to introduce that issue as a bill.

I believe that we should not limit the number of bills per senator, but we should have a lottery and a limit of the number of private bills that the Senate deals with at a time. That would be fair, from my perspective.

The Chair: Colleagues, I think that's the question that we need to form a view on, because if we agree that there should be a lottery, other things flow from it. If we agree that we do not wish to have a lottery, there are other things. So, in my mind, if we could express our views on that issue, it will help us down the line of decision.

Nous souhaitons que les sénateurs réussissent à faire adopter leurs projets de loi lorsqu'ils bénéficient d'appuis et qu'ils sont valables, mais, en réalité, l'autre endroit ne peut en accepter qu'un certain nombre. Cela devrait nous inciter à réfléchir aux limites que nous nous imposons, tout en reconnaissant que les 105 sénateurs ont les mêmes possibilités. Voilà ma position. J'essaie d'être équitable. Les élus n'ont qu'une occasion de le faire par session parlementaire, et il me semble tout à fait juste que nous tenions compte de cette réalité.

Le sénateur Varone : C'est aussi ce que je dis. La présentation d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat relève du choix individuel d'un sénateur, et les règles s'appliquent à ce sénateur, pas à son groupe.

Si vous raisonnez à l'échelle des groupes, vous laissez de côté les sénateurs non affiliés et vous n'êtes pas équitables envers eux non plus. Je veux qu'on cesse de dire : « Oui, ce sénateur a cinq projets de loi d'intérêt public du Sénat, mais notre groupe n'en a que six en tout. » Cela demeure inéquitable. Il faut que le Règlement tienne compte de chaque sénateur, et non des groupes eux-mêmes.

La sénatrice Ringuette : Je pense que notre discussion dépasse maintenant ce qui se passe dans les groupes. À mon avis, il se dégage un consensus sur la nécessité de réformer le Règlement pour rendre plus efficace le traitement des projets de loi d'intérêt public du Sénat et, plus généralement, les travaux du Sénat.

Il y a un élément que nous devons comprendre dans notre réflexion sur les limites. On nous a dit que certains comités sont littéralement submergés de projets de loi d'intérêt public du Sénat et qu'ils n'ont plus le temps d'étudier d'autres questions. Ce commentaire est revenu constamment.

Il s'agit de limiter le nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat que le Sénat étudie pendant une période donnée. Pour aller de l'avant avec une telle limite, il faut un système de tirage au sort afin d'assurer l'équité. Chaque sénateur aurait sa chance. Donc, oui, il faut un tirage au sort. Si un sénateur a deux excellents projets de loi et qu'il en choisit un, un collègue dont le nom est retenu au tirage et qui est favorable à l'autre projet de loi pourrait peut-être le présenter.

Je ne pense pas qu'il faille limiter le nombre de projets de loi par sénateur. Il faudrait plutôt un tirage au sort et une limite au nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat que le Sénat étudie à la fois. Ce serait équitable, à mon avis.

Le président : Chers collègues, je pense que c'est la question sur laquelle nous devons nous prononcer. Si nous convenons d'instaurer un tirage au sort, certaines choses en découleront. Si nous convenons de ne pas en instaurer, d'autres options s'offriront à nous. À mon avis, si nous exprimions notre point de vue sur cette question, cela nous aiderait à prendre les décisions suivantes.

Senator Ringuette: If there is no lottery system, then you could be in a situation where one senator has five bills in the running. In order for it to be fair to everyone, this lottery system is the only way that we can be fair.

The Chair: There is another option; it could be a limit to one that a senator could have at any one time. My concern is that it is an individual limitation, but it does not limit Senate time.

[*Translation*]

Senator Youance: I'm not in favour of the lottery system. The Senate public bill process has flexibility. For instance, certain bills come from the House of Commons but can be sponsored by a senator because they don't have any budgetary implications. That means that, in terms of the process itself, there are useful criteria for those bills. They already have the support of MPs, so we know they'll be advanced with the same level of rigour in the House of Commons.

Sometimes situations requiring immediate attention arise. Take, for example, Senator Yussuff's bill on the recognition of wartime service. It's something that had been asked for, and had there been a lottery system or a limit on the number of bills per senator, he wouldn't have been able to sponsor that excellent bill. I think we need to keep that flexibility. We should tighten up the process in relation to the vote at second reading, and other aspects that would ensure that senators sponsoring a bill understood that a rigorous process was in place and that the bill could be voted down at second reading, for instance. That way, senators would have to be more careful or address more considerations in terms of the type of bill in question.

[*English*]

The Chair: The only problem with that is we could actually be flooding the House of Commons with more bills because we are not limiting our intake; we are making our process more efficient.

Senator K. Wells: On the lottery issue, I am certainly not in favour for a number of reasons. I think sometimes it's like, "Oh, I won the lottery. I'm number 5. I better come up with a bill to utilize that." You may end up with an ill-thought-out or frivolous kind of bill because you won the lottery and you don't want to lose your spot. Or we get into the horse-trading of spots where someone says, "I'm in group X and I'm willing to give you my spot if you join our group." We could get into all kinds of situations that I don't think are appropriate at all. A lottery leaves things, by definition, to chance, and we want intentionality and purpose. Why we're having best practices is to have robust thought behind introducing a Senate public bill.

La sénatrice Ringuette : Sans tirage au sort, nous pourrions nous retrouver avec un sénateur qui a cinq projets de loi à l'étude. Le tirage au sort est la seule façon d'assurer l'équité pour tous.

Le président : Il y a une autre option : limiter chaque sénateur à un seul projet de loi à la fois. Ce qui me préoccupe, c'est qu'il s'agit d'une limite individuelle qui ne limite pas le temps que le Sénat y consacre.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Je ne suis pas pour la loterie. Le processus des projets de loi d'intérêt public du Sénat donne une flexibilité. Par exemple, on voit que certains projets de loi pourraient provenir de la Chambre des communes, mais, comme il n'y a pas de conséquence budgétaire, ils sont parrainés par un sénateur. Cela veut donc dire que ces projets de loi ont des critères intéressants pour le processus en lui-même. Ce sont des projets de loi qui ont déjà l'aval des députés, donc on sait qu'ils seront soutenus avec la même rigueur au sein de la Chambre des communes.

Parfois, il y a des urgences. Je pourrais prendre en exemple le projet de loi du sénateur Yussuff sur la reconnaissance du temps de guerre. C'était une demande, et si l'on avait instauré la loterie ou limité le nombre de projets de loi par sénateur, il n'aurait pas pu présenter cet excellent projet de loi. Je veux garder cette flexibilité. On doit être plus ferme sur le processus, notamment sur le vote en deuxième lecture ou de tels éléments qui feront en sorte que, lorsqu'un sénateur présente un projet de loi, il sait que le processus est strict et que le projet de loi peut tomber, par exemple, en deuxième lecture. Alors là, il y aura plus d'attention ou plus de choses à travailler sur le type de projet de loi.

[*Traduction*]

Le président : Le seul problème, c'est que nous pourrions en fait envoyer encore plus de projets de loi à la Chambre des communes. Nous ne limitons pas le nombre de projets de loi présentés; nous rendons notre processus plus efficace.

Le sénateur K. Wells : Pour ce qui est du tirage au sort, je n'y suis certainement pas favorable, pour plusieurs raisons. Il arrive qu'on se dise : « Oh, mon nom a été tiré au sort. Je suis cinquième. Je ferais mieux de trouver un projet de loi à présenter pour en profiter. » On risque alors de se retrouver avec un projet de loi mal conçu ou frivole, simplement parce que quelqu'un a été choisi au tirage et ne veut pas perdre sa place. Ou encore, on pourrait voir des marchandages de places : « Je fais partie du groupe X et je suis prêt à vous céder ma place si vous vous joignez à notre groupe. » Cela pourrait donner lieu à toutes sortes de situations qui, à mon avis, ne sont pas du tout souhaitables. Par définition, un tirage au sort laisse les choses au hasard, alors

I do think there are mechanisms, and maybe we can come to an agreement that we try it and see how it works for a while and then revisit it. However, as we already said, only a small number of senators actually introduce Senate public bills. We have the stats that show that. By limiting that one bill per Order Paper, I think we will significantly reduce the number of bills that would be introduced or be under consideration at any given time, which will free up some of the backlog. We know we have the right now, at second reading, for two senators to stand and call a vote. Maybe that needs to be implemented more effectively as well. Thank you.

Senator Burey: It is a difficult question. I do not agree with the lottery system for all the reasons that were said, and I said that before. But I do believe there should be some limits on the process. I'm seeing here, as you are saying, that we don't want to be flooding the House of Commons with bills. A limit on the number of Senate bills within a given period would be, I think — I'm not sure if I've heard that, but, of course, there are difficulties with having it be first-come, first-served.

When you said there should be a limit on the number of Senate public bills per senator, you said, as in question 5.2:

> Should the committee recommend that this reform be implemented through an amendment to the Rules or as a best practice?

That's where I'm seeing that there could be some room.

The Chair: If I could just push you a bit to be clearer, how do you, in your view, limit the number of Senate public bills if you provide no rules limiting Senate public bills?

Senator Burey: That's a good point. In limiting the number of Senate public bills, you could say, "We will have 10 on the Order Paper."

The Chair: And how do you decide?

Senator Burey: Best practice?

The Chair: Whose best practice?

The House of Commons went through this when they decided to go to a lottery system. It was the worst system, except for all the others.

que nous voulons des initiatives réfléchies qui répondent à un objectif. Si nous élaborons des pratiques exemplaires, c'est pour que la présentation d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat repose sur une réflexion approfondie.

Je pense qu'il existe des mécanismes. Nous pourrions peut-être convenir d'en mettre un à l'essai pendant un certain temps, puis de le réévaluer. Cependant, comme nous l'avons déjà dit, seul un petit nombre de sénateurs présentent des projets de loi d'intérêt public du Sénat. Les statistiques le montrent. En limitant chaque sénateur à un seul projet de loi au Feuilleton à la fois, nous réduirions considérablement le nombre de projets de loi présentés ou à l'étude à un moment donné, ce qui permettrait de résorber une partie de l'arriéré. Nous savons qu'à l'heure actuelle, à l'étape de la deuxième lecture, deux sénateurs peuvent se lever pour demander un vote. Nous devrions peut-être aussi faire un meilleur usage de cette possibilité. Merci.

La sénatrice Burey : C'est une question difficile. Je ne suis pas favorable au tirage au sort, pour toutes les raisons qui ont été évoquées, et je l'ai déjà dit. Je pense toutefois qu'il faudrait imposer certaines limites au processus. Comme vous le dites, nous ne voulons pas submerger la Chambre des communes de projets de loi. Je pense qu'une limite au nombre de projets de loi du Sénat présentés pendant une période donnée serait… Je ne suis pas certaine d'avoir entendu cette proposition, mais, bien sûr, le principe du premier arrivé, premier servi pose des difficultés.

Lorsque vous avez parlé de limiter le nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat par sénateur, vous avez dit, comme à la question 5.2 :

> Le comité devrait-il recommander que cette réforme soit mise en œuvre au moyen d'un changement au Règlement ou d'une pratique exemplaire?

C'est là que je vois une certaine marge de manœuvre.

Le président : Si je peux vous demander de préciser un peu votre pensée, comment limiteriez-vous le nombre de projets de loi d'intérêt public du Sénat sans prévoir de règles à cet effet?

La sénatrice Burey : C'est une bonne question. Pour limiter leur nombre, nous pourrions dire : « Il y en aura 10 au Feuilleton. »

Le président : Et comment les choisiriez-vous?

La sénatrice Burey : Au moyen d'une pratique exemplaire?

Le président : La pratique exemplaire de qui?

La Chambre des communes est passée par là lorsqu'elle a décidé d'instaurer un tirage au sort. C'était le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres.

Senator Ringuette: Exactly. We are getting to what we need to understand in regard to — I think we all agree that we need a limit. There are different proposals being put forward. We need to question those different proposals. What is the outcome? For instance, if you say one bill per senator on the Order Paper, then you could have 105 or, let's say, 100 private members' bills on the Order Paper, so what have we accomplished? That's the end question. That's why I said earlier that a fair process needs to enable a senator to present a bill and have it go through the process at the front end.

I reiterate that if we have a lottery system, at least, there is no preferential treatment for any senator. Everyone has a spot, and when your spot comes up, you either have a bill to table or you don't, and then it goes down to the next senator. By doing it that way, at the end of the day, it will increase the timeline of bills being on the Order Paper because senators next in the lottery system will say, "Move on. Either you agree and we deal with it, or we shut it down and introduce a new private bill."

In essence, I do agree. We are lucky that the House of Commons dealt with this 20-some years ago because they seem to have developed fairness that has not been questioned in 20 years in regard to how their private bills move forward. We, as an institution, in the last 20 years — I have not heard anyone saying that we were inundated by House of Commons private bills. It seems to be a balanced approach. That's what I want to say. It is a balanced approach.

Senator Varone: I'm not one for extremes. Allowing senators to introduce a bill, I think, is the right thing. It is the second bill that we need to debate. Maybe there is a hybrid process where the second bill becomes a lottery and not the first. The likelihood of 105 senators introducing 105 bills in one session is very remote.

When you deal with a lottery, does your name come out? Is it permanently out for the next 104 draws before it goes back in? How does that work? Once you introduce the lottery, then you have a slippery slope with names coming in and names going out. Yes, there is a lot to discuss, but the flexibility for senators to introduce one bill per session is key. Anything beyond that should be based on a lottery system to increase that fairness.

Senator Yussuff: In talking to folks in the other place about the lottery system, I have not heard much criticism from the people I've spoken to regarding the system over there. Obviously, there is a caucus system. It works very well. Colleagues understand what they are entitled to at the beginning of the session. I have talked to many people about their system

La sénatrice Ringuette : Exactement. Nous en venons à ce qu'il faut comprendre au sujet de… Je pense que nous convenons tous de la nécessité d'une limite. Différentes propositions sont avancées. Il faut les examiner. Quel résultat donneraient-elles? Par exemple, si nous permettons un projet de loi par sénateur au Feuilleton, nous pourrions nous retrouver avec 105 ou, disons, 100 projets de loi d'intérêt public du Sénat au Feuilleton. Qu'aurions-nous accompli? C'est la question qui se pose au bout du compte. Voilà pourquoi j'ai dit tout à l'heure qu'un processus équitable doit permettre à un sénateur de présenter un projet de loi et de lui faire franchir les premières étapes.

Je le répète, avec un tirage au sort, au moins, aucun sénateur ne bénéficie d'un traitement préférentiel. Chacun a une place. Quand vient votre tour, soit vous avez un projet de loi à présenter, soit vous n'en avez pas, et on passe alors au sénateur suivant. Cette façon de faire raccourcirait, en définitive, la durée de présence des projets de loi au Feuilleton, parce que les sénateurs qui attendent leur tour diraient : « Avançons. Soit nous sommes d'accord et nous réglons la question, soit nous rejetons le projet de loi et nous en présentons un nouveau. »

Au fond, je suis d'accord. Nous avons de la chance que la Chambre des communes ait réglé cette question il y a une vingtaine d'années, parce qu'elle semble avoir instauré un processus équitable, qui n'a pas été remis en question depuis 20 ans, pour faire avancer les projets de loi émanant des députés. Au cours des 20 dernières années, je n'ai entendu personne dire que notre institution était submergée de projets de loi émanant des députés. L'approche semble équilibrée. C'est ce que je veux dire : c'est une approche équilibrée.

Le sénateur Varone : Je ne suis pas partisan des extrêmes. Je pense qu'il est juste de permettre aux sénateurs de présenter un projet de loi. C'est du deuxième qu'il faut discuter. On pourrait peut-être prévoir un processus hybride où le deuxième projet de loi, et non le premier, serait soumis à un tirage au sort. Il est très peu probable que les 105 sénateurs présentent 105 projets de loi au cours d'une même session.

Dans un tirage au sort, retire-t-on votre nom une fois qu'il a été choisi? Demeure-t-il exclu des 104 tirages suivants avant d'être remis dans le bassin? Comment cela fonctionnerait-il? Dès qu'on instaure un tirage au sort, on s'engage sur une pente glissante avec les noms qu'on ajoute et qu'on retire. Oui, il y a beaucoup de choses à discuter, mais il est essentiel de conserver la souplesse qui permet aux sénateurs de présenter un projet de loi par session. Au-delà de ce premier projet de loi, il faudrait recourir à un tirage au sort pour assurer une plus grande équité.

Le sénateur Yussuff : Dans mes discussions avec des gens de l'autre endroit au sujet du tirage au sort, je n'ai pas entendu beaucoup de critiques de leur système. Évidemment, ils fonctionnent en caucus. Cela marche très bien. Les collègues savent à quoi ils ont droit dès le début de la session. J'ai parlé de leur système à de nombreuses personnes, parce que je cherche

because, obviously, I am trying to understand how it works. For all its history, people like it. They have not gotten rid of it. It seems to be working well, and they're keeping with it.

Talking to people, I think, would be a real test. I think it would be good for colleagues to talk to whomever they know over there. I think you will hear a positive reflection of the way it works over there. By the way, there are 300-something members of Parliament. Granted, there are constraints on House time in dealing with private members' bills, but they seem to be efficient in managing the system the best they can while recognizing that they have some limitations on how much time they can spend on it. Everybody has said good things, at least those with whom I've been able to speak.

Senator Batters: One of the comments in the point that Senator Yussuff just made is, to me, the most important part of that comment, which is to say, "There is a caucus system over there." There is. I would say that's a large part of why their system works.

Also, there are major constraints to their time. I believe only two hours of debate are allowed at each stage in the House of Commons. Then limitations are also put on the committee study time for their private members' bills, which is significantly less than it could ever be in the Senate without those types of limits.

With respect to the lottery issue, if there were 105 senators because they win the lottery — I think Senator Wells makes a good point there. At times when we have had significant numbers of senators' public bills on the Order Paper, those were times when we only had 60 or 80. That was really onerous on our Order Paper agenda. To have that potentially go up to 105 just because, "Okay, well, I got my position, so I want to put something forward" —

Let's remember, too — when we're talking about, "Oh, perhaps the discussion of Senate public bills is taking a lot of time in the chamber" — that last Thursday we adjourned at 3:15 p.m., and that was largely because we debated a fairly lengthy question of privilege. So chamber time is not really a problem as far as having some additional Order Paper items of Senate public bills.

Certain public bills that go to committee, as we've talked about here, need massive amendments and weeks of study time. Those are the problems. That is what I think we should focus on, not worrying that there could be another two bills that have brief speeches in the chamber on any given day.

Senator Downe: There is, as I said earlier, some urgency to our decision because, with the growing complaints in the House of Commons, they could adapt their rules. We may not like what

évidemment à en comprendre le fonctionnement. Après toutes ces années, les gens l'apprécient. Ils ne l'ont pas abandonné. Il semble bien fonctionner et ils le conservent.

Je pense que discuter avec les gens permettrait vraiment de s'en faire une idée. Il serait bon que nos collègues parlent aux personnes qu'ils connaissent à l'autre endroit. Je pense qu'ils entendraient des commentaires favorables sur le fonctionnement de ce système. D'ailleurs, il y a plus de 300 députés. Certes, le temps dont dispose la Chambre pour étudier les projets de loi émanant des députés est limité, mais ils semblent gérer le système le plus efficacement possible tout en reconnaissant ces contraintes. Tout le monde en a dit du bien, du moins parmi les personnes à qui j'ai pu parler.

La sénatrice Batters : À mon avis, le point le plus important de l'intervention du sénateur Yussuff, c'est qu'à l'autre endroit, « ils fonctionnent en caucus ». C'est vrai. Je dirais que cela explique en grande partie pourquoi leur système fonctionne.

Ils ont aussi d'importantes contraintes de temps. Je crois qu'ils ne disposent que de deux heures de débat à chaque étape à la Chambre des communes. Le temps consacré à l'étude en comité des projets de loi émanant des députés est également limité. Il est nettement inférieur à ce qu'il pourrait être au Sénat en l'absence de telles limites.

Pour ce qui est du tirage au sort, si 105 sénateurs présentaient un projet de loi parce que leur nom a été retenu… Je pense que le sénateur Wells soulève un bon point. Aux périodes où il y avait un nombre important de projets de loi d'intérêt public du Sénat au Feuilleton, il n'y en avait que 60 ou 80. Cela alourdissait déjà considérablement nos travaux. Si ce nombre pouvait atteindre 105 simplement parce que chacun se dit : « Bon, j'ai obtenu ma place, alors je veux présenter quelque chose »…

Rappelons aussi, lorsqu'on dit que l'examen des projets de loi d'intérêt public du Sénat prend peut-être beaucoup de temps au Sénat, que nous avons levé la séance à 15 h 15 jeudi dernier. Cela s'explique en grande partie par le fait que nous avons débattu assez longuement d'une question de privilège. Le temps disponible au Sénat n'est donc pas vraiment un problème lorsqu'il s'agit d'ajouter quelques projets de loi d'intérêt public du Sénat au Feuilleton.

Comme nous l'avons dit ici, certains projets de loi d'intérêt public renvoyés en comité nécessitent d'importants amendements et des semaines d'étude. Voilà où sont les problèmes. C'est là-dessus que nous devrions nous concentrer, à mon avis, plutôt que de nous inquiéter de la possibilité que deux projets de loi de plus fassent l'objet de brèves interventions au Sénat un jour donné.

Le sénateur Downe : Comme je l'ai dit plus tôt, il y a une certaine urgence à prendre une décision. Les plaintes se multiplient à la Chambre des communes, qui pourrait modifier

those rules are, so it's in our best interest to do what we can as soon as we can.

Second, it seems to me the way to do the lottery is the way they do the election of the Speaker in the House of Commons: You can take your name out of the list. Senator Wells makes a good point; if you win the lottery, you will feel like you had better come up with a bill, though you may not be interested. At the beginning of every session, everyone is canvassed. If you don't have a bill, you take your name out. Those who are interested in a private member's bill can participate in the lottery.

We have to get this under control as a chamber, or others will do it for us.

[*Translation*]

Senator Youance: I was going to say the exact same thing as Senator Downe. We're talking about replicating the lottery system in the House of Commons, but we could change it, so that only those senators with a bill to sponsor are part of the lottery. Something else I would suggest is holding more than one lottery a year, perhaps two a year. That way, senators could put their names back on the list if they had a worthwhile bill.

The Chair: Do you mean per session?

Senator Youance: Yes.

[*English*]

Senator Petitclerc: I was trying to listen and find a way forward. If the goal is, as we've heard, to have fewer Senate public bills going on in the chamber, then the only realistic way is the lottery. I agree with Senator Batters. The challenge is not chamber time, but it's committee time. We heard that.

That is exactly what I meant to say. We can use the House of Commons lottery system as some sort of a template but then make it Senate-appropriate or make it our own. That would be my suggestion.

Senator K. Wells: My understanding is that in the House of Commons not everyone is even eligible for the lottery, like ministers and parliamentary secretaries. If we were to use that system, does that mean hypothetically that, in the Senate, anyone in the Government Representative's Office, or GRO, cannot introduce a Senate public bill? Group leaders can't exert influence? Or maybe because they have extra influence, they can't introduce a Senate public bill? I know these are the things

ses règles. Ces nouvelles règles pourraient nous déplaire. Il est donc dans notre intérêt de faire ce que nous pouvons le plus rapidement possible.

Ensuite, il me semble que nous devrions procéder comme pour l'élection du Président de la Chambre des communes : chacun pourrait faire retirer son nom de la liste. Le sénateur Wells soulève un bon point : si votre nom est tiré au sort, vous pourriez vous sentir obligé de trouver un projet de loi à présenter, même si cela ne vous intéresse pas. Au début de chaque session, on consulterait tout le monde. Si vous n'avez pas de projet de loi, vous faites retirer votre nom. Les sénateurs qui souhaitent présenter un projet de loi d'intérêt public du Sénat pourraient participer au tirage.

Il faut que le Sénat reprenne la situation en main, sinon d'autres le feront à notre place.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Le commentaire du sénateur Downe est exactement le même que j'allais formuler. On pense au système de loterie comme une réplique de ce qui se fait à la Chambre des communes, mais on peut l'ajuster. La loterie se ferait uniquement avec le nombre de sénateurs qui ont un projet de loi à présenter. Aussi, j'ajouterais un deuxième élément : peut-être pas un seul tirage par année, mais deux fois par année. Cela permettrait aux sénateurs de se remettre sur la liste, parce qu'ils ont un projet de loi intéressant.

Le président : Par session?

La sénatrice Youance : Oui.

[*Traduction*]

La sénatrice Petitclerc : J'essayais d'écouter et de trouver une façon d'aller de l'avant. Si l'objectif, comme nous l'avons entendu, est d'avoir moins de projets de loi d'intérêt public du Sénat au Sénat, alors la seule façon réaliste d'y parvenir, c'est la loterie. Je suis d'accord avec la sénatrice Batters. Ce n'est pas le temps du Sénat qui pose problème, mais celui des comités. Nous avons entendu cela.

C'est exactement ce que je voulais dire. Nous pouvons utiliser le système de loterie de la Chambre des communes comme modèle, puis l'adapter au Sénat ou faire notre propre modèle. C'est ce que je propose.

Le sénateur K. Wells : D'après ce que je comprends, à la Chambre des communes, ce n'est pas tout le monde qui est admissible à la loterie, notamment les ministres et les secrétaires parlementaires. Si nous devions utiliser ce système, est-ce que cela veut dire hypothétiquement qu'au Sénat, ce n'est pas n'importe qui du Bureau du représentant du gouvernement, ou BRG, qui peut déposer un projet de loi d'intérêt public du Sénat? Les chefs de groupe ne peuvent pas exercer d'influence, n'est-ce

to hash out should we go down that road, but they are considerations.

As well, we may be missing a key point here. When we look at the statistics, there are not many Senate public bills being introduced. We have heavy individual users of Senate public bills, maybe 25 individuals. That is the issue. I don't think a lottery system will fairly address that issue. A limitation on the number, again, is the way to go and not impacting a senator's individual privilege.

Timing can be critically important on issues that come up in the news, on which Canadians are expecting action. You would be hamstrung if, as an individual senator, you're not in the lottery. You may not even have a way to address a pressing public issue from the Senate side, never mind thinking of the House of Commons side.

The Chair: Colleagues, if you would indulge me, I'd like to intervene as making a comment on this, as opposed to as chair, because this is an important issue.

I think the only realistic discipline on Senate public bills is some form of lottery. I would modify it from the House of Commons experience — which is not a bad experience, just a different institution — to accommodate the suggestion of Senator Downe with respect to putting in your name. I suggest it would be inappropriate for anyone in the GRO to put forward their name. I would leave it to others to determine whether they feel constrained by whatever role they have.

There is no other fair system of managing intake. If you do it without that, you will have to put more road bumps ahead to manage the problem we have, which includes reputation-wise, and Senator Downe has spoken to that.

I'd suggest we need to form a view, yes or no. If you decide no, that's fine, but it is a decision tree on which we have to make a view because if we are rejecting a lottery, we are limiting and needing to deal with the issue of process in another fashion.

Senator Ringuette: In answer to Senator Wells' question regarding the House of Commons ministers, the issue is that, in the Senate, we rarely have a sitting minister. That could be a part of it. Even the Speaker can vote and make declarations. We are

pas? Ou peut-être que parce qu'ils ont une influence supplémentaire, ils ne peuvent pas présenter un projet de loi d'intérêt public du Sénat? Je sais que ce sont les aspects à examiner si nous empruntons cette voie, mais ce sont des points à prendre en considération.

De plus, nous passons peut-être à côté d'un point clé. Quand on examine les statistiques, il n'y a pas beaucoup de projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat qui sont présentés. Nous avons d'importants utilisateurs individuels de projets de loi d'intérêt public du Sénat, peut-être 25. Voilà la question. Je ne pense pas qu'un système de loterie réglerait équitablement ce problème. Encore une fois, la façon de procéder consiste à en limiter le nombre et à ne pas nuire au privilège individuel d'un sénateur.

Le choix du moment peut être d'une importance cruciale pour les questions qui font les manchettes et au sujet desquelles les Canadiens s'attendent à ce que des mesures soient prises. Vous seriez paralysé si, à titre de sénateur, vous ne faisiez pas partie de la loterie. Vous n'avez peut-être même pas un moyen de régler une question d'intérêt public urgente venant du Sénat, et encore moins de la Chambre des communes.

Le président : Chers collègues, si vous me le permettez, j'aimerais intervenir en ma qualité de sénateur, plutôt qu'à titre de président, et faire un commentaire à ce sujet, parce que c'est une question importante.

Je pense que la seule discipline réaliste dans le cas des projets de loi d'intérêt public du Sénat est une forme quelconque de loterie. Je la modifierais en fonction de l'expérience de la Chambre des communes — qui n'est pas une mauvaise expérience, mais simplement une institution différente — pour tenir compte de la suggestion du sénateur Downe concernant l'inscription de son nom. À mon avis, il serait inapproprié qu'un membre du BRG propose son nom. Je laisserai à d'autres le soin de déterminer s'ils se sentent limités par leur rôle, quel qu'il soit.

Il n'y a pas d'autre système équitable de gestion des demandes. Si vous ne le faites pas, vous devrez surmonter d'autres obstacles pour gérer le problème que nous avons, notamment sur le plan de la réputation, et le sénateur Downe en a parlé.

Je dirais que nous devons nous former une opinion, oui ou non. Si vous optez pour non, c'est très bien, mais c'est un arbre de décision sur lequel nous devons nous prononcer parce que si nous rejetons une loterie, nous imposons une limite et nous devons traiter la question du processus d'une autre façon.

La sénatrice Ringuette : Pour répondre à la question du sénateur Wells concernant les ministres de la Chambre des communes, le problème est qu'au Sénat nous avons rarement un ministre en fonction. Cela pourrait en faire partie. Même la

all equal in the Senate in regard to the Rules. I wanted to make that comment.

Chair, I totally agree. The only fair way to move forward is with a lottery. How we design that lottery to make it fair is important. We also need to agree on how many bills can be on the Order Paper at a time, whatever the process is.

The Chair: Let's deal with this.

Senator Ringuette: Yes.

The Chair: This leads to a triaging of matters.

I have Senators Burey, Varone and Wells. Could I suggest that after that we call the question?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Burey: The issue of the lottery is to deal with fairness. It's not just limiting.

If we went to the second level, which you didn't want me to go to as yet, the issue is the number of bills on the Order Paper. Your rationale for sticking with the lottery is that if you don't go to a lottery, you will have too many other decisions that you have to make in between.

The issue we're dealing with regarding the lottery is fairness, not the number of bills. We will still have to decide on the number of bills we are going to put forward from the lottery.

The Chair: How many bills at one time? Absolutely, but it is the mechanism by which you can do that.

Senator Burey: It is the mechanism, but we will still have to make a hard decision on whether we will have 10 bills on the Order Paper at any one point in time.

The issue of lottery is the issue of fairness, which is what the best way to be fair is. I wanted to make a statement about that.

Senator Varone: My question is similar to Senator Burey's: the quantum of what is on the Order Paper. What is the right balance we are trying to strike? Is it 10? If one is approved and sent to the House of Commons, does that mean there is another opening?

The Chair: Access would be hypothetically to, let's say, 10, and as they move out of the chamber, you would add.

Senator Varone: It is a continuum that you are creating.

présidente peut voter et faire des déclarations. Nous sommes tous égaux au Sénat en ce qui concerne le Règlement. Je voulais faire ce commentaire.

Monsieur le président, je suis tout à fait d'accord. La seule façon équitable d'aller de l'avant, c'est avec une loterie. La façon dont nous concevons cette loterie pour qu'elle soit équitable est importante. Il faut aussi s'entendre sur le nombre de projets de loi qui peuvent être inscrits au Feuilleton en même temps, quel que soit le processus.

Le président : Réglons cette question.

La sénatrice Ringuette : Oui.

Le président : Cela mène à un triage des affaires.

Les sénateurs Burey, Varone et Wells veulent intervenir. Puis-je proposer que nous mettions ensuite la question aux voix?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Burey : La question de la loterie a trait à l'équité. Il ne s'agit pas seulement d'imposer une limite.

Si nous passions au deuxième niveau, ce que vous ne vouliez pas que je passe pour l'instant, la question se rapporterait au nombre de projets de loi inscrits au Feuilleton. La raison pour laquelle vous maintenez la loterie, c'est que si vous ne le faites pas, vous aurez trop d'autres décisions à prendre entretemps.

La question qui nous concerne en ce qui a trait à la loterie est liée à l'équité, et non pas au nombre de projets de loi. Nous devrons quand même décider du nombre de projets de loi que nous allons présenter dans le cas de la loterie.

Le président : Combien de projets de loi en même temps? Tout à fait, mais c'est le mécanisme qui vous permet de le faire.

La sénatrice Burey : C'est le mécanisme, mais nous devrons tout de même prendre une décision difficile quant à savoir si nous aurons 10 projets de loi inscrits au Feuilleton à un moment donné.

La question de la loterie est celle de l'équité, à savoir quelle est la meilleure façon d'être juste. Je voulais envoyer un message à ce sujet.

Le sénateur Varone : Ma question est semblable à celle de la sénatrice Burey : le nombre qui figure au Feuilleton. Quel est le juste équilibre que nous essayons d'atteindre? Est-ce 10? Si l'un d'eux est approuvé et envoyé à la Chambre des communes, cela signifie-t-il qu'il se crée une autre ouverture?

Le président : Disons hypothétiquement que l'accès est de 10. À mesure qu'un projet quitte le Sénat, vous en ajouteriez un.

Le sénateur Varone : C'est un continuum que vous créez.

The Chair: But it is a predictive flow, not a flood.

Senator Varone: Understood, thank you.

Senator K. Wells: I wonder if, at this point, we should go back to our groups and talk about this. I know there will be an opportunity ultimately to have this discussion in the chamber, but considering the gravity of this decision and where we need to move on, if there is a lottery or no lottery, it changes the deliberations we are going to have. Let's pause, come back next week and have perhaps an informed conversation with our groups. We are our groups' representatives here. I would feel more comfortable having had a thorough discussion with our group and voting when we return on whether we want to pursue it.

Senator Batters: Thank you. I have questions about a couple of the points you made. When you were saying that you did not think that the GRO — is it correct that you meant the full GRO, even someone like Senator Duncan, who is the deputy whip or whatever the title is in the GRO? If she wanted to bring forward a Senate public bill about something related to the Yukon, her home territory, that would not be allowed? Or is it just the leader? What were you proposing on that?

The Chair: I'm open to suggestions. My notion is that the Government Representative is here to guide government business in the Senate and ought to be fully engaged in that.

Senator Batters: So you meant the leader, not the full GRO. Okay.

My other question related to something that you were talking about is about moving more bills onto the Order Paper. Would that also happen potentially under this system when you have referred a certain bill to a committee? Do you then move another one in, or do you wait for that bill to come back to the chamber and be dealt with? I ask because sometimes bills can be referred to committee for many months because committees don't have time to deal with Senate public bills when they have large government bills.

The Chair: That is a detail of the process that, hopefully, we'll get to.

My personal view is that you open it up once a bill has left this chamber so that there are always 10 bills in the process of Senate consideration.

Senator Batters: So it would go when there is a bill in committee?

Le président : Mais c'est un flux prédictif, pas une inondation.

Le sénateur Varone : D'accord, merci.

Le sénateur K. Wells : Je me demande si, à ce stade-ci, nous ne devrions pas retourner voir nos groupes et en discuter. Je sais qu'éventuellement nous aurons l'occasion de tenir cette discussion dans la Chambre du Sénat, mais étant donné l'importance de cette décision et de ce que nous devons faire, décider s'il y a une loterie ou non, cela change les délibérations que nous allons avoir. Faisons une pause, revenons la semaine prochaine et ayons peut-être une discussion éclairée avec nos groupes. Nous sommes les représentants de nos groupes ici. Je me sentirais plus à l'aise d'avoir eu une discussion approfondie avec notre groupe et de voter à notre retour pour déterminer si nous voulons poursuivre la discussion.

La sénatrice Batters : Merci. J'ai des questions au sujet de deux ou trois points que vous avez soulevés. Lorsque vous avez dit que vous ne pensiez pas que le BRG — parliez-vous du BRG au complet, même de quelqu'un comme la sénatrice Duncan, qui est whip adjointe ou quel que soit son titre au sein du BRG? Si elle voulait présenter un projet de loi d'intérêt public du Sénat concernant le Yukon, son territoire d'origine, cela ne serait pas permis? Ou est-ce seulement le chef? Que proposiez-vous à ce sujet?

Le président : Je suis ouvert aux suggestions. À mon avis, le représentant du gouvernement est ici pour aider à faire avancer les affaires du gouvernement au Sénat et il devrait y participer pleinement.

La sénatrice Batters : Vous vouliez donc dire le chef, pas le BRG au complet. D'accord.

Mon autre question porte sur quelque chose dont vous avez parlé, c'est-à-dire la possibilité d'inscrire un plus grand nombre de projets de loi au Feuilleton. Est-ce que cela pourrait également se produire dans le cadre de ce système une fois que vous avez renvoyé un certain projet de loi à un comité? En proposez-vous un autre, ou attendez-vous que le projet de loi soit renvoyé au Sénat pour étude? Je pose la question parce que, parfois, les projets de loi peuvent être renvoyés à un comité pendant des mois étant donné que les comités n'ont pas le temps d'étudier les projets de loi d'intérêt public du Sénat lorsqu'ils étudient de volumineux projets de loi du gouvernement.

Le président : Il s'agit d'un détail du processus que nous allons, je l'espère, aborder.

À mon avis, il faut ouvrir le processus une fois qu'un projet de loi a quitté le Sénat pour qu'il y ait toujours 10 projets de loi en cours d'étude au Sénat.

La sénatrice Batters : Il serait donc renvoyé lorsqu'un projet de loi est étudié en comité?

The Chair: No, when it has left the chamber.

Senator Batters: For good.

The Chair: To go to the other place.

Senator Batters: Either defeated, or not. Thank you.

I agree with Senator Wells' comment. I think it is a good idea to go back to our groups and get more guidance, because we did not have this discussion document when we last met with our groups last week.

Senator Ringuette: People can do whatever they want in their groups.

I would exercise caution because we need to look at this as a holistic and balanced proposal. I do not think that one or two items of this proposal are bringing reality in a holistic way. That is my own feeling.

We have talked in our group. We understand what needs to be done. Once we have a holistic approach of all of the processes we believe should be recommended, then that would be the right time to get consensus within our groups.

What happens in the different groups has nothing to do with what we do here. That is what is important.

Senator Yussuff: If we're trying to find some common consensus among us in the work we're doing, I would hate to go piecemeal with one part of it and not the other parts. Colleagues need to hear a fulsome discussion about what it is that we are thinking and why we are thinking about this. In the absence of understanding that, it is not fair that they be asked to consider one part of it, not knowing what the rest of it is.

The Chair: My own view, as we look at this process generally, is that there will come a point when we have reached a significant consensus on what the shape would be, and we would want some period of reflection within groups, with leaders or whatever. But this, ultimately, is a chamber decision, and our report and recommendations will go to the full chamber.

It is important for this group, who have heard the evidence and have debated the process, to make that first set of rounded considerations to put forward.

Senator Varone: Obviously, the lottery system is a limit switch. But there are further limit switches within the process. If all 10 bills are at the Social Affairs Committee, you have not improved the system. You have constipated one committee group.

Le président : Non, lorsqu'il a quitté la Chambre du Sénat.

La sénatrice Batters : Pour de bon.

Le président : Pour se rendre à l'autre endroit.

La sénatrice Batters : Qu'il soit rejeté ou non. Merci.

Je suis d'accord avec le sénateur Wells. Je pense que c'est une bonne idée de retourner voir nos groupes et d'obtenir plus de conseils, parce que nous n'avions pas ce document de discussion lorsque nous avons rencontré nos groupes la semaine dernière.

La sénatrice Ringuette : Les gens peuvent faire ce qu'ils veulent dans leur groupe.

Je ferais preuve de prudence, car nous devons considérer cette proposition comme une approche holistique et équilibrée. Je ne pense pas qu'un ou deux éléments de cette proposition représentent la réalité d'une façon holistique. C'est ce que je pense.

Nous avons discuté au sein de notre groupe. Nous comprenons ce qu'il faut faire. Une fois que nous aurons adopté une approche holistique de tous les processus qui, selon nous, devraient être recommandés, ce sera le bon moment pour obtenir un consensus au sein de nos groupes.

Ce qui se passe dans les différents groupes n'a rien à voir avec ce que nous faisons ici. C'est ce qui est important.

Le sénateur Yussuff : Si nous essayons de dégager un consensus entre nous dans le cadre de nos travaux, je ne voudrais pas que l'on procède à la pièce avec une partie et pas les autres. Les collègues ont besoin d'entendre une discussion approfondie sur ce à quoi nous pensons et la raison pour laquelle nous y réfléchissons. En l'absence de cette compréhension, il n'est pas juste qu'on leur demande d'examiner une partie du projet de loi sans savoir ce que sera le reste.

Le président : À mon avis, lorsque nous examinerons ce processus de façon générale, il viendra un moment où nous en arriverons à un consensus important sur la forme qu'il devrait prendre et où nous voudrons une certaine période de réflexion au sein des groupes, avec les chefs ou peu importe. Mais, en fin de compte, il s'agit d'une décision du Sénat, et notre rapport et nos recommandations seront transmis au Sénat.

Il est important que notre groupe, qui a entendu les témoignages et débattu du processus, fasse cette première série de facteurs à prendre en considération.

Le sénateur Varone : Évidemment, le système de loterie est un interrupteur de limite. Mais il y en a d'autres dans le processus. Si les 10 projets de loi sont au Comité des affaires sociales, vous n'avez pas amélioré le système. Vous avez embouteillé un groupe de comités.

The Chair: Yes, but we have to deal with it sequentially.

Senator Varone: Understood.

The Chair: We had to start somewhere.

If I could, I would like to pose the question because, depending on how that goes, our next document could give some other triaging of options or colour.

Do we agree that we would wish to examine further a lottery system — based on the House of Commons but with Senate characteristics, if I could put it that way — that will guide our discussion on access? Can we do a recorded vote?

Ms. Ethier: Senator Harder?

Senator Harder: Yes.

Ms. Ethier: Senator Batters?

Senator Batters: No.

Ms. Ethier: Senator Burey?

Senator Burey: No.

Ms. Ethier: Senator Downe?

Senator Downe: Yes.

Ms. Ethier: Senator Petitclerc?

Senator Petitclerc: Yes.

Ms. Ethier: Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Yes.

Ms. Ethier: Senator Varone?

Senator Varone: Yes.

Ms. Ethier: Senator Wells?

Senator K. Wells: No.

Ms. Ethier: Senator White?

Senator White: Yes.

Ms. Ethier: Senator Youance?

Senator Youance: Yes.

Ms. Ethier: Senator Yussuff?

Le président : Oui, mais nous devons procéder de façon séquentielle.

Le sénateur Varone : Entendu.

Le président : Il fallait commencer quelque part.

Si vous me le permettez, j'aimerais poser la question parce que, selon la façon dont les choses se déroulent, notre prochain document pourrait fournir d'autres options ou apporter des précisions.

Sommes-nous d'accord pour dire que nous voudrions examiner plus à fond un système de loterie — fondé sur celui de la Chambre des communes, mais avec les caractéristiques du Sénat, si je peux m'exprimer ainsi — qui orientera notre discussion quant à l'accès? Pouvons-nous procéder à un vote par appel nominal?

Mme Ethier : Sénateur Harder?

Le sénateur Harder : Oui.

Mme Ethier : Sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Non.

Mme Ethier : Sénatrice Burey?

La sénatrice Burey : Non.

Mme Ethier : Sénateur Downe?

Le sénateur Downe : Oui.

Mme Ethier : Sénatrice Petitclerc?

La sénatrice Petitclerc : Oui.

Mme Ethier : Sénatrice Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Oui.

Mme Ethier : Sénateur Varone?

Le sénateur Varone : Oui.

Mme Ethier : Sénateur Wells?

Le sénateur K. Wells : Non.

Mme Ethier : Sénatrice White?

La sénatrice White : Oui.

Mme Ethier : Sénatrice Youance?

La sénatrice Youance : Oui.

Mme Ethier : Sénateur Yussuff?

Senator Yussuff: Yes.

Ms. Ethier: Eight for; three against.

The Chair: Colleagues, with that, I will ask our analysts to take our access question and provide a set of detailed descriptions about how it would work and our options, based on the conversations we have had, and how it would be administered.

The next question would be about the number and pacing. That is the block of Senate Chamber deliberations. Then we will have to do committees as well.

If you agree, we have done our work for the day.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Yussuff : Oui.

Mme Ethier : Pour : 8; contre : 3.

Le président : Chers collègues, sur ce, je vais demander à nos analystes de répondre à notre question sur l'accès et de fournir une série de descriptions détaillées de la façon dont cela fonctionnerait ainsi que nos options, compte tenu de nos discussions, et de la façon dont cela serait administré.

La question suivante porte sur le nombre et le rythme. C'est le bloc des délibérations du Sénat. Ensuite, il y aura aussi les comités.

Si vous êtes d'accord, nous avons terminé notre travail pour aujourd'hui.

(La séance est levée.)